

Seul sera maintenu le recensement et ce qui correspondait jusqu'alors aux "3 jours et qui maintenant prendra le nom de "rendez-vous citoyen". Celui-ci fait encore l'objet de discussions tant au niveau de son contenu, que de sa forme et de sa durée.

Les raisons avancées sont : permettre un bilan de santé, un bilan "psychologique", et un bilan au niveau des études et de la formation.

Mais il est important de se reporter aux déclarations de Jacques Chirac ou de Charles Millon pour trouver les véritables raisons de cette espèce de compromis "bâtard", de ce "gadget" (car je vois difficilement comment l'appeler autrement), présenté sous l'appellation de "rendez-vous citoyen" en remplacement du service national.

Ainsi, le ministre de la défense, s'exprimant dernièrement devant la Commission armée-jeunesse, a souligné à propos de la suppression du service national que « *le risque n'est pas tant de voir l'armée professionnelle se replier sur elle-même que d'observer un désintérêt de la nation à l'égard de son armée et plus généralement des questions de défense* ».

Là on retrouve le leitmotiv avancé depuis de nombreuses années pour justifier le maintien du service national : préserver le lien entre l'armée et la nation, dans le but essentiel d'éviter que la nation et les citoyens (nous, quoi), nous nous désintéressions des questions militaires ou... que nous remettons en cause les importants moyens financiers consentis pour l'armée.

On rejoint ainsi la question, soulignée notamment par Alain Joxe, à savoir quel contrôle les citoyens peuvent exercer sur la fonction militaire. Étant entendu que pour le pouvoir, le service national n'avait pas pour but de permettre aux citoyens d'exercer leur contrôle sur l'armée, mais de permettre que l'armée ne soit pas trop contestée par la société, ce qui a quand même été largement le cas, à différentes périodes de l'Histoire française.

L'amiral Sanguinetti l'a rappelé, pour les années 70, mais si on remonte le cours de l'histoire du service national, on s'aperçoit qu'au début de sa mise en place il était largement contesté, le nombre de déserteurs ou d'insoumis était très important.

Et c'est en partie pour cela, qu'à côté de la fonction militaire du contingent, alors indispensable pour le gouvernement, a été développé un rôle social pour le service militaire, afin de faciliter son acceptation par l'ensemble de la société.

Il est évident que cette question de la démocratie, du contrôle, est très importante, mais on ne peut pas dire que le contingent exerçait réellement cette fonction avec un service d'un an, nul doute qu'en 5 jours la situation sera encore pire de ce point de vue. C'est pourquoi j'ai qualifié de "gadget" ce "rendez-vous citoyen", parce que l'on peut effectivement se demander à quoi il va servir....

En revanche — et cela me semble une suggestion importante sur laquelle les différents mouvements préoccupés par les questions de défense et

de démocratie, devraient s'interroger — pourquoi la réflexion sur la défense, ne pourrait-elle pas être réellement prise en charge au niveau de l'éducation nationale, au même titre que la formation au niveau des sciences naturelles ou du français ?

N'est-ce pas à l'école d'être le véritable lieu de formation à la citoyenneté, y compris dans sa dimension militaire ou de sécurité ? De plus il s'agit d'un lieu entièrement "civil" et donc ni contrôlé, ni organisé ou géré par les militaires...

PATRICE BOUVERET

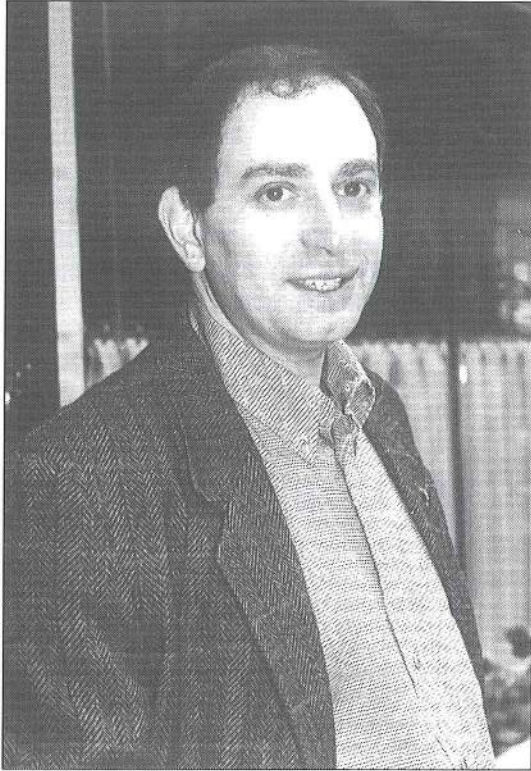
Le "rendez-vous" manqué

Il me semble qu'il y aurait là tout un travail à mener afin que les questions de défense soient prises en charge de manière différente et que la France ne soit pas à la traîne, y compris au niveau du développement du mouvement de paix... Car il me semble qu'un lien peut être fait entre cette absence de mobilisation, de développement d'un mouvement de paix en France et le type d'organisation militaire que nous avons jusqu'à présent avec un service national sous contrôle militaire.

La conscription est un des meilleurs instruments sur lequel l'État français s'est appuyé depuis de nombreuses années pour créer une identité nationale forte. La fin du service national peut être un moment privilégié pour développer une identité nationale reposant sur d'autres valeurs que les valeurs militaires, des valeurs plus citoyennes que guerrières.

Bernard Ravenel : Voilà une problématique posée. Une autre façon de voir par Maurice Pytkiewicz, qui fait partie de la Fédération des Officiers de Réserve et qui parlera essentiellement en son nom, mais qui a bien sûr sa propre expérience à nous communiquer.

TREMA
Le service national en question



Maurice Pytkiewicz

Je voudrais d'abord remercier l'association Trema de nous avoir invité à participer à ce débat. Ensuite, je voudrais vous présenter notre association. Elle s'appelle la Fédération des officiers de réserve républicains. Elle a été créée en 1934 à la suite des événements de février 1934 pendant lesquels des cadres de réserve ont participé aux tentatives de sédition. D'autres cadres ont alors voulu réaffirmer haut et fort leur attachement aux institutions de la République.

Donc je voudrais vous apporter une approche peut-être un peu différente, mais qui n'est pas incompatible avec tout ce qui s'est dit jusqu'à présent.

Tout d'abord, une précision qui me paraît importante à donner : on fait beaucoup la confusion entre service militaire et service national.

Le service national a essentiellement deux formes : une forme militaire et une forme civile. En gros, la forme civile, aujourd'hui, représente environ 13 % des effectifs du service national. C'est encore assez faible, mais c'est énorme par rapport à ce que c'était il y a quelques années et surtout, cela a un impact médiatique infiniment supérieur au nombre réel des jeunes qui sont concernés et surtout, cela concerne essentiellement les jeunes les plus diplômés de notre société, le service militaire concernant les autres.

En ce qui concerne le service militaire, je suis assez content de ce que nous a dit l'amiral tout à l'heure, au début de ce débat. Beaucoup de choses sont justes même si ce sont des caricatures. On doit les prendre comme telles et s'en servir pour améliorer le système, c'est la seule démarche constructive.

Cela ne veut pas dire non plus que l'on doit complètement (et c'est un peu le drame de notre société d'aujourd'hui) faire l'impasse sur toute la partie utopique de la vision que l'on pourrait avoir du service militaire et de ce qu'il pourrait être.

C'est vrai que le service militaire n'a jamais vraiment été universel ni égalitaire et je pense qu'il serait très difficile de faire en sorte qu'il le soit à 100 %, mais cela ne veut pas dire non plus qu'il ne faut pas faire tout ce qu'il faut pour tendre à le rendre plus universel et plus égalitaire.

Je veux quand même rappeler qu'aujourd'hui les exemptions et les dispenses représentent 25 % d'une classe d'âge alors qu'aux pires moments de la guerre de 14-18, 15 % d'une classe d'âge était exemptée ou dispensée.

Donc finalement, aujourd'hui, le service militaire, même s'il est un petit peu moins égalitaire ou un petit peu moins universel que ce qu'il a pu être par le passé, reste quand même une des formes en Europe les plus universelles et les plus égalitaires de service militaire.

Mais la question essentielle et fondamentale qui se pose aujourd'hui dans le débat, est : quelle armée, quelle défense nationale, veut-on dans ce pays ?

Ben Cramer l'a très bien dit, il y a un lien direct et très étroit entre le type d'armée et le type de démocratie dans laquelle on veut vivre.

Il est évident que beaucoup d'entre nous souhaitent ici la paix, le désarmement, la coopération internationale, et cela, ce n'est pas incompatible avec le fait d'avoir une armée basée sur la conscription, au contraire !

Il faut trouver les formes adaptées à cette armée de conscription, il faut qu'effectivement, on réforme en profondeur le service militaire de façon à lui donner un rôle plus éducatif, mais en tout état de cause, l'éducation commence à l'école, c'est évident, le service militaire n'est que la dernière étape, ce n'est qu'une transition entre la vie éducative et la vie professionnelle, donc en aucun cas, le service militaire peut, ni ne remplacera ce qui se passe en amont, c'est-à-dire l'éducation nationale.

Alain Joxe a bien posé le problème. Un gouvernement qui voudrait développer une politique de paix, de désarmement et de coopération internationale, devra s'appuyer sur un peuple prêt à se battre pour défendre ces valeurs une fois tous les ressorts de la diplomatie épuisés.

Ce qui me laisse un peu plus sceptique aujourd'hui, c'est que je crois que, malheureusement, et là, c'est un débat qui est plus politique, ce qui détermine encore les décisions prises par les pays quels qu'ils soient, ce sont d'abord leurs propres intérêts égoïstes et économiques et qu'il vont tout faire pour imposer ces intérêts par la voie économique, civile, et que si malheureusement, un jour, ils sont mis en échec, ils peuvent avoir recours à des tentatives d'intimidation par la force.

Je suis le premier à ne pas souhaiter en arriver là, c'est clair, mais si un jour on en arrive là, il faudra bien, à ce moment-là, malheureusement, recourir à

la violence, qui est pour le moment encore présente dans le monde entier. Et encore une fois, ce recours à la violence ne veut pas dire qu'il ne faille pas tout faire en amont pour ne pas en arriver là.

Le service militaire n'est pas incompatible avec la construction de l'Europe, et d'ailleurs, la brigade franco-allemande, avant le corps européen, a montré qu'il pouvait y avoir, entre les jeunes français et les jeunes allemands qui effectuent un service militaire, une coopération, une entente, une volonté commune.

La question qui se pose aujourd'hui est celle-là : si on démolit aujourd'hui une institution comme le service militaire, et évidemment, elle est critiquable, c'est pourquoi ? Pour quel type de démocratie ? Pour quel type de gouvernement ? Et pour aller vers quel objectif politique ?

Je ne répondrai pas à cette question, je vous laisserai y répondre en votre âme et conscience, ce n'est pas moi en tant qu'officier de réserve qui prendrai position, j'ai mon avis sur la question en tant que citoyen, mais en tant qu'officier de réserve, je ne vous exposerai pas cette vision-là aujourd'hui.

En revanche, si on veut réformer profondément le service militaire, il va falloir trouver des formes pour le démocratiser, le rendre plus transparent, éviter de tomber dans un certain nombre de travers qui ont très bien été décrits.

Il y a souvent une inadaptation du commandement par rapport aux jeunes appelés ou aux jeunes engagés, il y a des problèmes de crédits, mais le seul moyen d'arriver à résoudre ce problème aujourd'hui est un service militaire qui soit vraiment ouvert sur la nation, avec la participation d'un maximum de citoyens et en donnant le droit à ces citoyens de s'associer.

Une première avancée dans ce domaine a permis la mise en place il y a quelques années de commissions réglementaires consultatives permettant d'améliorer la vie courante. Aujourd'hui elles en fonctionnent plus très bien, il faut les restaurer et conduire une réflexion pour construire quelque chose de plus efficace. Les militaires seraient les premiers à accepter de telles commissions pour peu qu'ils reçoivent les ordres et les moyens des politiques dont ils dépendent.

Je crois que le débat fondamental est là : savoir si, oui ou non, en France, pour aller vers des objectifs qui ont été décrits, y compris par Jean-Marie Muller, on veut se donner les moyens ensuite de pouvoir garantir ces objectifs si, demain, la situation internationale change.

Parce que finalement, aujourd'hui, on dit que la France n'a plus d'ennemis ; aujourd'hui c'est vrai, on peut se promener dans la rue en étant certain que, ni les casques à pointe, ni l'ennemi rouge, ne vont essayer de violer les frontières.

Mais cela, c'est aujourd'hui. Demain, cela ne risque pas de changer, mais après-demain, on n'en sait rien. Personne ne peut dire comment va évoluer l'histoire et dans ces dernières années, on a vécu des retournements historiques tels et tellement rapides que personne ne pouvait prévoir, ou très

peu de gens en tout cas, que je dis : attention, le monde n'est pas encore arrivé au point que l'on puisse baisser la garde.

Et il me semble que, dans ces conditions-là, la seule manière que nous avons de ne pas baisser la garde est de mettre en place un service militaire — et je dis bien "militaire", et pas "national" —, dans une forme complètement rénovée. Il est facile de supprimer le service militaire et de croire qu'en cas de besoin on pourrait remettre en place la conscription, mais pour former, instruire, une armée de réserve et surtout ses cadres, il faut beaucoup de temps (15 ans pour former un commandant comme moi).

On a un certain nombre d'idées sur ce sujet, mais le débat n'est pas clos, il doit être étendu et le plus large possible, ce service militaire permettant au citoyen d'avoir accès au contrôle de ses armées et au contrôle de ses armes.

MAURICE PYTKIEWICZ

Quelle armée voulons-nous dans ce pays ?

Parce que c'est cela, la question de fond : une armée de métier, aujourd'hui, c'est finalement à terme, il ne faut pas se faire d'illusions et ne pas être naïf, une manière de "virer" purement et simplement le citoyen d'une partie de ses responsabilités.

Une armée de métier, on peut petit à petit, progressivement, la faire aller là où on veut qu'elle aille, aux mains d'un pouvoir exécutif qui peut changer, être plus ou moins autoritaire, que ce qu'il est aujourd'hui.

Donc le seul moyen, c'est l'armée de conscription. Tout en n'étant pas non plus naïf, en sachant pertinemment que le service militaire ne sera jamais complètement universel, d'abord parce qu'il y aura toujours des gens qui seront en première ligne et des gens qui seront à l'arrière, à compter les paires de "rangers" ou des rations, mais c'est comme cela, pour le moment, on peut difficilement changer.

Donc il me semble que, de la même manière que le droit de vote a été acquis par les citoyens, le droit de se défendre, de contrôler ses armées, d'avoir accès à la connaissance militaire, est un droit fondamental du citoyen et qu'il faut aborder le problème comme cela, et pas uniquement par l'aspect technique des choses.

TREMA

Le service national en question

Car c'est vrai que, depuis des années dans ce pays, on n'aborde le problème du service militaire que par l'aspect technique, et cela a conduit à la réforme d'aujourd'hui, et à dire effectivement : le service militaire ne sert plus à rien, les conscrits, on n'en a plus besoin, l'armée telle qu'elle est aujourd'hui est inefficace... Mais pour quelles missions ? C'est cela qu'il faut poser.

Donc je dis qu'il faut ce débat, et le débat a lieu dans ce pays, et c'est très bien, mais il faut replacer les choses dans leur dimension, c'est-à-dire une dimension de citoyenneté, une dimension de quelle société on veut construire demain.

Si on veut se battre pour le désarmement, la paix et la coopération internationale, ce n'est pas incompatible avec la possibilité, malgré tout, un jour,

d'être contraint de recourir, j'utilise exprès le mot, à la violence, parce que la guerre, c'est toujours violent, c'est toujours ce qu'il y a de plus sale et de plus "dégueulasse", même si c'est pour une bonne cause, pour empêcher que l'on vous impose une autre violence encore plus insupportable.

Bernard Ravenel : Je remercie notre ami d'être intervenu là. Il faut bien dire que le débat n'est intéressant que s'il est, en quelque sorte, audible, y compris pour être contesté, par des gens de l'institution militaire. Parce que sinon, nous n'allons pas beaucoup progresser dans ce débat et je suis donc très content de cette intervention que, parfois, dans nos milieux, nous n'avons pas l'habitude d'entendre, mais qui fait partie aussi d'une réalité de la société, qui n'est pas forcément une réalité ennemie de notre société.

Position de la Fédération de l'Isère des officiers et des sous-officiers de réserve républicains

Prenant acte des décisions du chef de l'Etat annoncées dans son discours du 22 février 1996 concernant la suppression à terme de la conscription et l'instauration d'une armée de métier, les officiers et sous-officiers de réserve républicains de la Fédération de l'Isère, réunis en assemblée générale le 29 mars 1996 tiennent à exprimer leurs inquiétudes.

• Au plan de la tradition républicaine

Supprimer la conscription, c'est, quoi qu'on en dise, rompre un lien essentiel unissant l'armée au peuple. C'est, à terme, créer les conditions d'un isolement de l'armée dans la Nation alors que la tradition républicaine voudrait, au contraire, qu'elle en soit l'émanation.

• Au plan des relations armée-nation

L'abandon du service national ne peut que conduire à une indifférence croissante du pays à l'égard de son armée et de la défense. Supprimer le service national, c'est aussi se priver d'une source de cohésion et d'un creuset d'intégration nécessaires à notre société multiculturelle de plus en plus inégalitaire.

• Au plan des droits et devoirs des citoyens

Maintenir le devoir de défense, c'est confronter chaque jeune aux nécessités de la sécurité du pays, c'est permettre sa participation concrète à la préservation de la paix et marquer son appartenance à la Nation. C'est aussi reconnaître un droit à la défense à chaque jeune citoyen.

Enfin, le service national renforce la dissuasion, il en est même un élément constitutif dans la mesure où il exprime la détermination de la Nation à se défendre.

• Au plan des ressources humaines

Pour peu qu'on l'ait voulu, une réforme du service militaire et un aménagement du statut du volontariat de service long (VSL) n'auraient pas permis la création de forces opérationnelles instruites et disponibles à un niveau d'effectifs suffisants ?

De surcroît, une telle armée aurait disposé de personnels d'une qualité reconnue comme le démontrent les unités d'appelés AVAE¹ en service en Afrique ou dans l'ex-Yougoslavie.

Cela était d'autant plus réalisable que le service militaire est un vivier irremplaçable pour donner aux armées — au moindre coût — les spécialistes et le vaste éventail de qualifications dont elles ont besoin pour assurer leurs missions.

Demain, les ressources humaines provenant de la conscription ayant disparu, on peut craindre que les affectations budgétaires ne contraignent, comme en Angleterre, à recruter annuellement les quelque 45 000 engagés parmi des jeunes en situation d'échec qui pourront difficilement satisfaire aux qualifications d'une armée technicienne.

• Au plan des réserves et de la sécurité du territoire

Les réserves, force de complément de l'armée active, ont été absentes du discours présidentiel qui a, selon nous, très largement sous-estimé les vulnérabilités du territoire national dans les crises de notre époque ; négliger de prendre en compte le rôle que peuvent jouer les réserves dans la défense et la sécurité du territoire, aux côtés de la gendarmerie notamment, c'est se priver d'une force déterminante quand le nombre fait la différence sur ce terrain-là.

• Au plan historique

Il est bien évident que le service national devait être repensé. On ne saurait cependant le rendre responsable de carences et de dysfonctionnements dénoncés avec force, mais toujours entretenus, servant aujourd'hui de prétexte à sa condamnation et à la suppression à terme de la conscription...

Institution bientôt bicentenaire, héritée de la Révolution française, la conscription, par le biais du service militaire, a joué un rôle important dans l'identité nationale et dans la défense de l'Etat républicain. Il est peut-être un peu tard de s'en souvenir, mais il est encore temps pour agir !

Pour ces motifs : La Fédération des officiers et sous-officiers de réserve républicains de l'Isère demande instamment que soit reconsidérée la décision de supprimer la conscription et que soit engagé un large débat sur la refonte du service national.

Col. Christian Dubois

1) AVAE : appelés volontaires actions extérieures.

Débat

Liliane Dayot : Avant de donner la parole à la salle, nous allons entendre Arnaud Gauthey qui, au nom de Chiche, va présenter les éléments du débat qui a eu lieu dans leur groupe à propos du service militaire.

Arnaud Gauthey : Chiche est un mouvement de jeunesse issu de la fusion des secteurs jeunes des Verts, de l'Arev (Alternative rouge & verte), de la Cap (Convention alternative progressive) et de CES (Convergence écologie et solidarité) plus un nombre grandissant de jeunes qui étaient dans aucune autre organisation auparavant. Chiche se définit comme le "mouvement des jeunes écolos alternatifs et solidaires".

Contrairement à ce qu'a dit Liliane, je ne vais pas parler vraiment au nom de Chiche parce qu'étant un mouvement récent, on n'a pas réussi jusqu'à présent à trouver le temps pour formaliser un véritable débat sur l'armée, sur sa place et son rôle dans la société, sur le service national, le service civil et l'objection de conscience. Ceci dit, lors du congrès de fusion au printemps dernier, on a eu une première amorce de débat sur ces sujets qui sont vraiment très sensibles auprès de la jeunesse puisque la question du service national touche principalement la classe d'âge qui constitue les effectifs de Chiche. C'est aussi une question qui est susceptible d'impliquer l'intégrité physique et morale du citoyen et qui, donc, nous touche au premier abord.

Sommairement, on peut dire que trois positions se sont dégagées, pouvant être considérées comme représentatives d'une partie au moins de la jeunesse.

La première se situe dans l'héritage d'une tradition républicaine par rapport à la conscription, et prend en compte la dimension intégratrice du service national, sa dimension d'espace de formation du citoyen dans son rapport à l'altérité, et surtout, la dimension de la conscription comme un moyen de contrôle démocratique des citoyens par rapport à l'armée.

On a une autre position qui est plus prête à s'accommoder de la fin de la conscription, et qui s'est même franchement réjouie, pour les plus jeunes (puisque en fait, une bonne partie des jeunes de Chiche n'échappent pas à la conscription). La conscription est, pour ces jeunes-là, vécue comme oppressive.

Ces militants auraient tendance à s'accommoder de la fin de la conscription à condition que l'on pallie la relative perte de contrôle démocratique des citoyens sur l'armée par une formation citoyenne, par exemple, où l'on intégrerait l'apprentissage de la non-violence active.



Arnaud Gauthey

On insiste également très fortement sur la nécessaire démocratisation au sein de la caserne. Les gens qui sont sur cette position-là, en général, ne se satisfont absolument pas du fait qu'à l'heure actuelle encore, les casernes sont au moins perçues comme des espaces de non-droit.

Yvon Miossec : Mais elles le sont !

Arnaud Gauthey : Enfin, il y a une troisième position qui, elle, est viscéralement antimilitariste et qui, donc, prend acte du projet de suppression de la conscription, puisqu'elle vise à plus long terme une démilitarisation complète, à commencer par la France, puis à l'échelle mondiale par la suite.

Ceci dit, il y a quand même des points communs à l'ensemble des jeunes de Chiche, à commencer par l'idée de la nécessité d'une démocratisation des organismes internationaux tels que l'ONU, et également un besoin d'œuvrer pour plus de solidarité à l'échelle mondiale. Tout cela dans une perspective de préparation de la paix à la base, et donc de préparer les conditions sociales, écologistes et politiques pour une paix globale.

Il y a également un refus absolu et catégorique de la doctrine nucléaire parce qu'elle pose de façon évidente le problème du contrôle démocratique :

que pèse le citoyen par rapport aux personnes qui décident ou non d'utiliser le nucléaire ? A bien des égards, l'arme nucléaire introduit des éléments totalitaires dans la politique.

Enfin, le dernier point serait plus de l'ordre du refus de la vassalisation de l'armée française, au moins de son intégration plus forte dans les instances de l'Otan, où on a le sentiment d'être déposséder de tout contrôle, de tout contre-pouvoir.

Bien entendu, se pose le problème de la représentativité des jeunes de Chiche par rapport à l'ensemble des jeunes... A l'époque, on avait encore peu de lycéens qui, eux, ressentent une situation différente par rapport à ceux qui ont vingt et quelques années vis-à-vis de la conscription. Voilà pour l'essentiel.

Liliane Dayot : *Merci Arnaud. Maintenant, je passe la parole à ceux qui veulent poser quelques questions.*

Jacques Pigaillon : J'ai trouvé les trois "lanceurs de débat" très complaisants vis-à-vis de la réforme de Chirac.

L'un nous dit : finalement, l'armée de métier, cela correspond à la situation actuelle, la situation stratégique, mondiale, économique de la France ; l'autre nous dit : finalement, moins il y a de militaires, mieux cela vaut ; et le troisième nous dit : ce n'est pas le problème, le problème, c'est ce que l'on veut faire de l'armée !

Je suis d'ailleurs d'accord avec cela, mais on ne se place pas dans le débat parce que c'est Chirac, et que c'est embêtant d'abonder dans son sens, mais on a l'impression, à vous écouter, que, finalement, vous êtes assez contents que l'on supprime le service militaire.

Je pense qu'effectivement, le fond est : à quoi sert l'armée, qu'est-ce que c'est que la défense ?

Tout le monde a été à peu près d'accord pour dire qu'aujourd'hui, la France n'est pas menacée à ses frontières et je pense, comme l'officier de réserve qui était présent, que l'on ne sait pas ce que sera après-demain.

On nous a dit que l'arme nucléaire, c'était dépassé, même s'il faut quand même continuer à la combattre — je suis d'accord — et que, finalement, l'armée, aujourd'hui, servait à intervenir à l'extérieur.

Sur l'intervention extérieure, M. Joxe m'a convaincu. Finalement, ce que l'on nous décrit, c'est une armée qui deviendra les gardes suisses du XXI^e siècle, puisque vous savez que les gardes suisses avaient cette vocation de procurer des devises à la Suisse, qui était un pays pauvre autrefois.

Mais moi, cela ne me satisfait pas de dire "on va intervenir" sans poser un problème général de contrôle politique.

M. Joxe l'a bien dit : quand il y a des interventions internationales, finalement, ce sont celles qui sont voulues par les États-Unis et dans le sens qu'elles veulent. Est-ce qu'on peut parler de justice ? Je ne crois pas.

On ne peut pas dire : "on va construire une force

de police internationale" en mettant des armées nationales au service d'une communauté qui n'a aucun fonctionnement démocratique, qui est totalement dominée par les États-Unis.

On ne peut pas se contenter de dire : "faisons des militaires de carrière qui pourront intervenir à l'extérieur" ; cela ne m'intéresse pas. S'il n'y a pas de menace aux frontières aujourd'hui, à la limite, poussons jusqu'au bout, supprimons l'armée carrément. Il faut critiquer la réforme Chirac en disant : nous voulons la suppression de l'armée.

Sur la défense du territoire, tout le monde a parlé de défendre le territoire, défendre nos frontières... Non ! Moi je n'ai pas envie de défendre le territoire, moi je réclame que les peuples se défendent, ce qui est tout à fait différent.

Quand nos aînés, et l'amiral en faisait partie, se sont battus dans les années 40, ils ne défendaient pas uniquement le fait qu'il y avait une frontière, ils défendaient aussi une liberté, ils luttèrent contre une exploitation.

Car toute conquête militaire consiste à assurer une exploitation sur un peuple, et cela, c'est une nécessité de défense qui, aujourd'hui, ne semble pas remise en cause.

Mais je crois qu'il faut continuer à dire qu'un peuple doit avoir les moyens de se défendre et doit savoir se défendre.

C'est pourquoi je suis d'accord avec Monsieur, qui dit qu'il faut avoir un apprentissage à la défense, qui d'ailleurs, pour moi, n'est pas forcément uniquement militaire, cela va de soi.

Ceci posé, soit on supprime l'armée, soit on dit "on maintient une certaine force" et je voudrais revenir sur la démonstration de l'amiral Sanguinetti.

Il nous a dit que le service militaire, est injuste... Oui. Est-ce que l'armée professionnelle sera juste ? Qui y sera ? Est-ce qu'il sera juste que les gens les plus défavorisés soient amenés à se faire "trouver la peau" alors que d'autres n'auront pas ce besoin-là ? Je ne vois pas où est la justice dans l'armée professionnelle.

Est-ce que l'armée est défenseur de la démocratie, de la conscription ? C'est vrai que des armées de conscription ont participé à des coups d'État. En revanche, je ne pense pas qu'une armée de métier se soit jamais opposée à un coup d'État, il faudra que l'on m'en fasse la démonstration.

Je voudrais quand même faire remarquer des points qui sont peut-être mineurs : la révolution des œillets au Portugal, a été faite par certains militaires de carrière, mais il faut voir la situation de l'époque, où il y avait toute une jeunesse qui faisait 3 ans de service militaire en Afrique, à la Coloniale (je l'ai su parce qu'étant étudiant, j'ai eu en contact des déserteurs de cette armée)... Cela bouillonnait parmi les conscrits, notamment, qui étaient la masse de cette armée !

Et puis il y a quelque chose qui est passé un peu inaperçu. Autrefois, quand il y avait des grèves des transports, on voyait des camions militaires ; on ne l'a pas beaucoup vu l'année dernière, alors pourquoi ?

Même s'il y a vraiment un mythe de l'armée de conscription qui serait plus démocratique, je pense que ce n'est quand même pas totalement faux. J'ai vu M. Muller tressauter, mais je crois qu'il répondra tout à l'heure.

Liliane Dayot : *Merci, Monsieur.*

M. Laux : Je participe au comité de rédaction de *Non-violence actualité*.

Premièrement, je crois qu'il faut d'abord réaffirmer le primat du politique sur le pouvoir militaire, et peut-être renforcer les pouvoirs du Parlement dans le cadre de missions données à l'armée.

Je pense que c'est un détail qui n'a pas été donné dans le débat. Le pouvoir du Parlement est quand même important parce qu'il faudrait que le pouvoir exécutif soit contrôlé par le pouvoir parlementaire.

Deuxièmement, j'ai deux questions à poser :

— premièrement, dans le cadre de conflits coloniaux, quels sont les garde-fous que l'on peut donner à des interventions civiles pour qu'elles ne soient pas instrumentalisées par les États occidentaux dans la mesure où cela pose des enjeux politiques très importants ?

— deuxièmement, à propos de l'objection militaire, dans la mesure où nous avons un officier de réserve ici présent, je voulais savoir s'il était favorable à l'objection de conscience dans le cadre des réserves. C'est un problème qui n'a pas été posé.

Enfin, par rapport à une mobilisation générale dans le cadre d'un conflit, est-ce qu'on peut maintenir le droit à l'objection de conscience pour tout militaire ou tout appelé (ou tout rappelé) ?

Liliane Dayot : *Merci, Monsieur.*

Charles Lay : Le problème est qu'à mon sens, l'armée a pour fonction de tuer. Par exemple, les aviateurs que l'on a rapatriés de Bosnie, on ne nous a jamais dit — à part le fait qu'ils avaient des enfants, des conjoints —, qu'ils avaient largué des bombes... On ne nous a jamais parlé des personnes sur qui étaient tombées les bombes.

Maintenant, l'armée et l'armement, c'est principalement des chars d'assaut, et les chars d'assaut, on le sait depuis la fin de la dernière guerre mondiale, ne servent qu'à régler des problèmes de guerre civile. Il suffit de voir ce qui s'est passé en 1988 en Algérie, en Tunisie et au Maroc, et ce qui se passe actuellement en Palestine occupée.

La réforme de l'armée pose des problèmes économiques que l'on n'a pas du tout abordés ici : il y a des villes qui s'insurgent, sous prétexte qu'elles ne vont plus avoir de casernes chez elle. Je pense que c'est le problème, non pas de l'armée, mais plutôt celui de la reconversion de l'armée. À Tarbes, pas loin de Toulouse, on fabrique les tourelles du char Leclerc et cela pose des problèmes d'emploi. Des syndicats comme la CGT ne se sont jamais insurgés contre la fabrique des armes...

Par ailleurs, je reçois pas mal de documentations, y compris celle de "Handicap international", rappen-

lant l'existence des bombes antipersonnel et qu'actuellement il faut énormément d'argent pour les détruire. En réalité, ces bombes antipersonnel sont fabriquées par des gens, dont nous, qui n'avons pas peur de les vendre. Nous vendons des bombes antipersonnel, nous vendons des chars qui ne servent que contre des populations civiles alors je pense qu'il n'existe qu'une armée, c'est l'armée populaire, celle que j'ai vu au Nicaragua, l'armée populaire sandiniste qui servait à défendre des instituteurs, des infirmiers, des infirmières, des sages-femmes, et qui était équipée de Kalachnikovs. C'était assez réduit, mais contre eux, il y avait beaucoup de matériel.

Je crois que l'on doit équiper les armées populaires, mais cela peut n'être qu'avec des cocktails Molotov, donc des armes très simples qui supposent la disparition des grosses industries d'armements.

Dernière question : en Yougoslavie, est-ce que la guerre n'a pas eu lieu pour épuiser tous les stocks militaires de l'Europe de l'Est ?

Liliane Dayot : *Merci, Monsieur.*

Maurice Pytkiewicz : Je ne sais pas vraiment quoi répondre.

D'abord, je voudrais savoir ce que l'on entend par "objection de conscience". D'autre part, c'est un problème qui dépasse largement le cadre, premièrement des militaires, deuxièmement d'une association d'officiers de réserve, c'est un problème qui est à traiter au niveau de l'Assemblée nationale.

La première des choses est effectivement de définir vraiment ce que c'est que l'objection de conscience et de définir des modalités d'application. À partir de là, une fois que ce sera défini par l'Assemblée nationale, dans un pays démocratique comme le nôtre, les militaires n'auront qu'à se plier aux règles qu'on leur imposera, point final, mais actuellement, malheureusement, dans ce pays, il n'y a pas vraiment de règles précises de l'objection de conscience.

Christian Brunier : Vous ne connaissez même pas le code du service national !

Maurice Pytkiewicz : Il y a d'une part les textes et d'autre part ce qu'on en fait. Aujourd'hui l'objection de conscience est vidée de sa substance par des textes par trop vagues ne définissant pas l'objection de conscience.

Christian Brunier : Il y a une coopération de confort !

Liliane Dayot : *On est là pour essayer d'écouter chacun et donner des avis mêmes divergeants. Vous aurez la parole après.*

Maurice Pytkiewicz : J'ai participé pendant 5 ans à la Commission armée jeunesse où sont présent une cinquantaine d'associations représentant tout l'éventail politique et philosophique de ce pays. On a travaillé pendant 1 an sur ce sujet, y compris avec le Moc (Mouvement des objecteurs de conscience) et on a eu beaucoup de mal à y voir clair. 90 % des

jeunes choisissent l'objection de conscience comme une manière de faire autrement le service national, d'une façon plus confortable, pour continuer des études, pour se faire une première expérience professionnelle, etc. Les quelques jeunes rencontrés avec de profondes convictions faisaient un service national dans des conditions mauvaises car aucune association utilisant habituellement des objecteurs n'en voulait.

Je le répète, c'est au Parlement de légiférer en la matière. Quand cela sera fait, les militaires n'auront plus qu'à obéir et ils le feront.

Damien Cesselin : Je suis lieutenant de réserve et également membre de la Fédération des officiers de réserve républicains.

Je voudrais intervenir en mon nom personnel. J'ai le sentiment que le statut d'objecteur de conscience, qui a été créé il y a plus de 30 ans, est un statut tout à fait légitime et que ce serait une régression aujourd'hui de supprimer l'objection de conscience, si tant est que le service militaire subsiste, mais il est vraisemblable que le service militaire, même s'il existe encore aujourd'hui, sera supprimé dans les mois à venir.

Les années précédentes, je crois que le nombre d'objecteurs de conscience atteignait 10 000 par an à peu près. J'ai un certain nombre de camarades d'études qui ont pu bénéficier du statut d'objecteur de conscience, sur une simple déclaration comme quoi ils étaient opposés au maniement des armes pour des raisons personnelles. Cette lettre, adressée au ministère de la défense, leur permettait de bénéficier de ce statut. La grande majorité de ces 10 000 jeunes n'étaient pas de véritables objecteurs de conscience.

Je pense que cette extrême facilité d'obtenir le statut d'objecteur de conscience délégitime le statut lui-même. Donc il faudrait, si tant est que le service militaire soit maintenu, redéfinir les modalités d'obtention du statut d'objecteur de conscience et là, bien entendu, ce statut serait tout à fait acceptable.

Mais aujourd'hui, le statut d'objecteur de conscience contribue à la dévalorisation du service militaire, à l'approfondissement de l'inégalité de traitement des jeunes en France entre eux, car il y a des jeunes favorisés qui peuvent avoir accès à une forme civile tout à fait injuste en tant qu'objecteurs de conscience, ou du service national en entreprise ou en administration, avec un salaire extrêmement élevé.

En ce qui concerne l'objection de conscience, certes, il faut multiplier par deux la durée du service, mais cela permet de continuer à poursuivre des études. Bien souvent, il y a un contrat de complaisance avec l'employeur qui est d'une association amie et laisse 2-3 jours de disponibilité au jeune pour continuer à poursuivre ses études et obtenir éventuellement un diplôme de 3^{ème} cycle ; alors que le jeune qui, lui, n'a pas pu suivre d'études supérieures, voire même pas d'études secondaires avec obtention d'un diplôme à la clef, est directement envoyé comme deuxième classe, et de préférence le plus à l'Est possible.

C'est cela qui a créé une rupture d'égalité extrême entre les différentes formes de service et qui, aujourd'hui, aboutit à la suppression du service militaire, avec toutes les conséquences sur le brassage social que cela pourra avoir.

Christian Brunier : Il y a des objecteurs de conscience dans la salle, ils seraient mieux placés que moi-même pour dire exactement quelles sont les motivations d'une véritable objection de conscience telle que nous la préconisons au Man.

Pour ma part, je suis objecteur de conscience dans la réserve, c'est-à-dire que j'ai effectué mon service militaire en Allemagne et qu'à la suite de la modification de la loi en 1983, j'ai demandé à être reconnu comme objecteur de conscience parce que je considérais à l'époque que je n'étais pas capable d'exposer mes motivations devant un aréopage de militaires ou d'autres personnalités.

Donc j'ai effectué mon service militaire et j'ai eu la conviction, après cette année de service en Allemagne, que c'était bien une motivation d'objection de conscience qui donnait sens à mon existence.

Je ne peux parler que de mon expérience. La définition légale de l'objection de conscience existe, je l'ai rappelée un peu vivement tout à l'heure.

On pourrait y apporter d'autres définitions, c'est sur l'aspect "en toutes circonstances" que pourrait effectivement porter le débat.

Il se trouve que dans le cas particulier de la Bosnie ou du Rwanda, tout militant de la non-violence que je suis depuis 20 ans, je ne me suis jamais senti aussi ébranlé qu'à ce moment-là et je me suis posé la question de savoir comment on pouvait interrompre les massacres.

Le pouvait-on par la force armée ? Apparemment pas. Le pouvait-on par le déploiement des forces civiles de médiation ou d'interposition ? On ne le pouvait pas non plus.

Je me pose toujours cette question : mon objection de conscience est-elle circonstancielle ou plus profondément ancrée dans une motivation éthique qui me demande "de ne pas tuer" quiconque en toutes circonstances ?

D'autre part, j'ai entendu des critiques sur l'objection de conscience et sur le fait qu'il y a eu de nombreux abus, ces dernières années. M. Chauveau a lancé le mot, on le retrouve dans le rapport du Sénat, d'"objection de confort" ; précisons qu'il y a une manière d'effectuer son service militaire qui est aussi tout à fait "confortable". Il y a des coopérants en entreprise... Il y a bien des exemples.

Le rapport des sénateurs recense 23 formes différentes d'exécution du service national ; Entre le coopérant qui touche 7 000 F par mois et le "bidasse" qui touche 530 F par mois, il y a des différences énormes !

Dans l'armée, j'ai connu bien des "pistonnés" et là aussi, ils font leur service militaire sans avoir quasiment touché une arme de leur temps de service, sauf peut-être pendant les classes, et encore, on nous compte les cartouches, donc ce n'est pas

comme cela que l'on fera d'excellents soldats. J'en ai été persuadé après une année de service militaire ; cela m'a rendu peut-être encore plus antimilitariste que je ne l'étais au début.

Quand on aborde la question du service national, il faut toujours essayer, au départ, d'inverser la problématique, c'est-à-dire de s'interroger sur les menaces et les risques qu'encourt notre société, ensuite, d'adapter cette politique de défense à un projet de société. Cela veut dire en clair que le débat sur la défense est un débat essentiellement politique. Les questions touchant aux modalités d'exécution : armée ou non armée, ne se posent qu'après avoir défini les menaces les plus tangibles.

Je retiens comme définition de la défense celle qui est donnée par Paul Virilio : « *La volonté de résister à la mort infligée, mort physique infligée par un agresseur, mort sociale pour une perte des droits.* »

Je plaide avec mes camarades du Man en faveur du maintien dans notre société d'un "esprit de défense", défini, toujours par Paul Virilio, comme « *le courage des citoyens d'être vigilants vis-à-vis de toutes les menaces contre le droit. C'est aussi la volonté de se défendre contre les technologies qui évincent l'homme ordinaire de sa responsabilité en matière de défense.* »

Je pense que le débat porte maintenant entre nous de savoir si on est opposé, ou alors favorable à ce "rendez-vous citoyen", et selon quelles modalités.

Personnellement, je suis favorable à ce "rendez-vous citoyen" et je pense que l'allongement de sa durée ne peut faire que l'affaire des militaristes du gouvernement qui ne manqueront pas de lui donner un contenu militaire alors qu'au jour d'aujourd'hui, il n'a, semble-t-il, pas trop de contenu militaire.

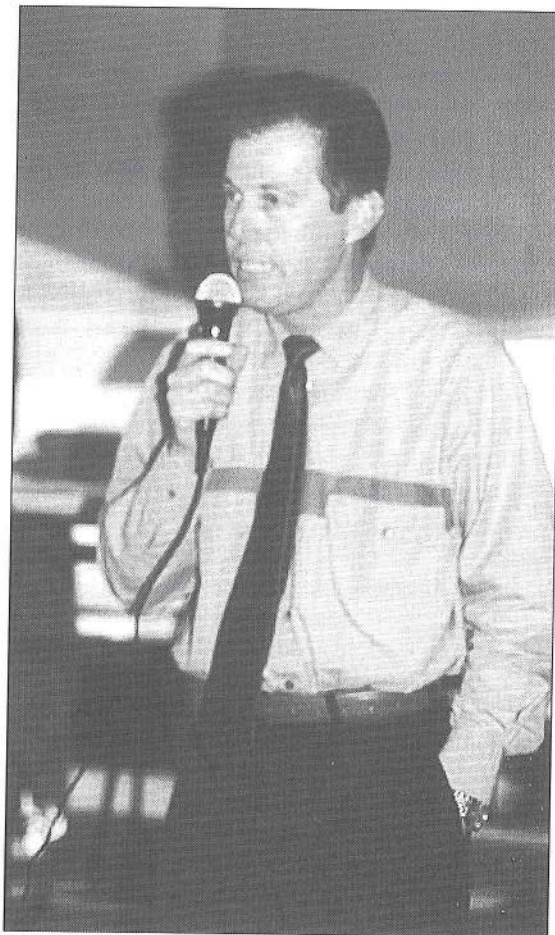
Je me situe dans cette perspective et considère que durant ces 5 jours, de "rendez-vous citoyen", on peut sans doute arriver à faire passer cette notion d'esprit de défense et à faire passer également cette idée de missions civiles, de médiation, de prévention des conflits, de résolution positive ou non-violente des conflits (je ne suis pas fétichiste sur les mots) de sorte que nous puissions parvenir à réduire cette "fracture sociale" et également faire baisser les niveaux de violence dans tous les coins de la planète où les droits de l'homme sont menacés.

Cela fait partie aussi de cette "ingérence citoyenne" que je voudrais voir mettre en œuvre.

Liliane Dayot : *Merci. Je vais repasser la parole à l'amiral Antoine Sanguinetti, puis à Jean-Marie Muller puisque c'étaient les premiers intervenants, qu'ils ont entendu beaucoup de choses depuis et qu'ils ont envie de reparler un peu.*

Antoine Sanguinetti : Je n'ai pas du tout envie de reparler un peu, je reprends simplement la parole pour faire une ou deux petites mises au point. Je ne l'aurais pas fait si je n'avais pas constaté que le plus difficile, n'est pas d'être compris, cela c'est impossible, mais d'être simplement entendu.

Je ne montre pas d'indulgence pour la réforme qui se fait actuellement, il n'y a qu'une chose que je réproouve, non pas simplement dans la réforme, mais



Christian Brunier

dans ce que vous dites tous : c'est que vous parliez d'armée de métier.

Moi, je suis un "gars" de métier, il y a 60 ans que je suis entré dans les armées, je n'en suis jamais sorti, en cela, je suis parfaitement de métier, il n'y a aucun doute !

Mais quand on prétend que des jeunes gens qui seront volontaires pour un service militaire compris entre 9 mois et 2 ans (puisque ce sont les limites que l'on voit maintenant écrites dans la presse), fractionnables éventuellement, cela fera des soldats de métier, moi, je refuse le terme. Quand j'entendais tout à l'heure Ben Cramer nous dire que nous abandonnions l'armée de conscription alors que l'Allemagne la maintenait, je l'ai trouvé un peu hardi dans cette affirmation ! L'Allemagne, c'est justement une armée où l'on ne fait un service militaire que si on est volontaire. Ils font simplement depuis plusieurs années ce que nous allons commencer à faire maintenant. Seulement, ils ont une énorme armée, comme la nôtre actuellement, et ils vont la garder. Nous, on va la diminuer, je trouve que c'est un mieux.

Mais ce qui m'étonne chez les objecteurs (même si moi je ne suis pas objecteur, c'est évident, j'ai toujours déploré un certain nombre de dispositions comme les décrets de Brégançon et je trouve qu'on aurait pu leur "foutre la paix" plus tôt), c'est qu'ils s'insurgent maintenant parce qu'on va leur "foutre la paix" !

Personne ne leur demandera plus de rallier les armées puisqu'ils ne veulent pas ! (*Rires*) C'est cela que veut dire une armée de volontaires, et non pas de métier. Alors je commence à me demander si la

TREMA

Le service
national
en question

seule chose qui les embête, ce n'est pas maintenant de ne pas pouvoir se taper sur la poitrine en criant "on est objecteurs" !

J'ai entendu dire aussi que l'essentiel maintenant, c'était de renforcer le pouvoir de contrôle du Parlement. Alors moi je voudrais bien que l'on devienne adultes, c'est-à-dire des citoyens adultes, des citoyens qui aient réfléchi à la Constitution, et qu'au lieu de dire : "renforcez les pouvoirs du Parlement" qui n'existent pas dans la Constitution, on dise : "revenons à une Constitution républicaine".

Qu'on envisage éventuellement cette révolution politique, cela, d'accord, mais affecter de croire qu'il puisse y avoir un pouvoir de contrôle des armées actuellement... Il n'y en a, ni au niveau gouvernemental, ni au niveau du Parlement.

Aucun membre de la Commission de défense nationale, de l'Assemblée, au moment où on fait le budget, n'a le droit, comme cela se passe aux États-Unis; Je n'aime pas toujours la façon dont fonctionnent les États-Unis, mais je constate que, eux, sont une démocratie en ce sens qu'avant le vote du budget, le Congrès reçoit, pendant des jours et des jours, des semaines et des semaines, des centaines de gens, y compris tous les militaires qu'il veut, tous les constructeurs d'armes qu'il veut, que les débats sont publics et que ceux-ci sont imprimés dans la nuit même et vendus le lendemain pour 1 \$. Là, il y a un contrôle de la nation !

Alors insurgez-vous contre le secret-défense qui est une exception française ; insurgez-vous contre vos gouvernements, contre le fait que la Constitution, si elle permet aux parlementaires de proposer une loi, ne leur donne pas pouvoir de faire un projet de loi qui vienne en discussion ; insurgez-vous contre le fait que, quand le Parlement, qui est soi-disant le pouvoir législatif, ne veut pas d'une loi, il peut être forcé de la voter ; insurgez-vous contre le fait que ce pays ne soit pratiquement plus une démocratie ; cela, d'accord, mais ne venez pas me parler de renforcer les pouvoirs du Parlement, il n'en a rigoureusement aucun ! Je m'excuse de m'emballer parfois ! (Rires)

Liliane Dayot : C'est un signe de jeunesse !

Jean-Marie Muller : Amiral, ne partez pas tout de suite, j'ai non seulement l'ambition de me faire entendre, mais de me faire comprendre ! (Rires) Je ne m'insurge pas et je ne me frappe point la poitrine.

Antoine Sanguinetti : Mais je ne parlais pas de vous, vous le savez !

Jean-Marie Muller : J'ai été officier de réserve quand j'étais jeune (on a les jeunesses que l'on peut) et je suis objecteur de conscience, mais dans l'illégalité. Je veux dire par là qu'on ne peut pas en même temps m'accuser d'être trop complaisant vis-à-vis de la réforme Chirac et ensuite, de regretter de ne plus pouvoir me frapper la poitrine !

Antoine Sanguinetti : Mais ce n'est pas pour vous que j'ai dit cela !

Jean-Marie Muller : Non, mais comme j'étais objecteur de conscience et j'étais dans la salle... Ceci étant, je crois qu'il y a des questions plus intéressantes. C'est intéressant d'entrer dans le débat, même vivement.

Sur la complaisance, je crois quand même que j'ai dit clairement, par exemple, que je ne me retrouvais pas dans la doctrine de la stratégie nucléaire proposée par M. Chirac, je crois que j'ai été clair sur ce point, donc je n'ai pas fait de complaisance.

Ceci étant, je crois aussi avoir dit clairement que la problématique de la défense n'était pas celle du territoire géographique, mais du territoire démocratique. C'est tout à fait différent.

Sur ce point, c'est vrai qu'il y a, par rapport aux objecteurs de conscience, des "glandeurs" partout, on ne va pas se battre à ce niveau-là ; faisons attention quand on dit : "il faudrait avoir des modalités d'obtention"... Est-ce que vous pensez qu'il faut des tribunaux qui jugent les consciences ?

Damien Cesselin : Qui a parlé de tribunaux ?

Jean-Marie Muller : Vous avez dit : "il n'est pas acceptable qu'actuellement, on puisse avoir l'objection de conscience sur une simple déclaration d'intention". La seule possibilité d'échapper à cela est de revenir à la situation antérieure où les demandes des objecteurs de conscience étaient examinées par des juges qui se constituaient en tribunaux.

Damien Cesselin : Puisque vous m'interpellez, je me permets de vous répondre : tout dépend de la façon dont la loi prévoit les modes de fonctionnement de l'institution en question. Il n'est pas question de parler de tribunal ni de pénaliser la procédure.

Jean-Marie Muller : A partir du moment où on veut juger les demandes, on est dans une logique de jugement et il ne faut surtout pas revenir sur ce qui a été acquis, c'est-à-dire qu'en effet, on peut être objecteur parce qu'on le souhaite, c'est une démarche citoyenne.

En fonction de cela, je voulais aussi, c'était ma demande au départ, répondre à l'interpellation amicale que m'a faite Alain Joxe sur le soupçon de néo-colonialisme qui pouvait être porté sur les interventions civiles.

J'accepte la question et l'interpellation. Je crois que j'avais quand même pris une précaution qui était aussi une critique du discours de Chirac : selon lui, l'intervention à l'extérieur doit avoir essentiellement pour but de défendre les intérêts nationaux. J'avais bien souligné cela, et c'est le propre du colonialisme d'aller défendre ses intérêts nationaux ailleurs.

Nous avons quand même, au niveau de l'intervention civile, je n'ai pas eu le temps d'en parler, une certaine expérience de plusieurs années, notamment par l'intervention civile des Brigades de paix internationale (BPI).

Je vais prendre un exemple très précis et très concret. On a parlé tout à l'heure de l'armée populaire du Nicaragua. J'étais en 1988 au Nicaragua

pour une mission de paix, j'ai eu l'occasion de parler longuement avec les sandinistes, et je leur ai dit qu'ils avaient probablement fait une erreur, qu'ils ont payé cher par la suite, d'avoir institué le service militaire obligatoire, qui n'existait pas avant.

Et tous les observateurs ont montré que, s'ils ont perdu les élections, notamment, c'était dû à l'impopularité du service militaire obligatoire que l'on pouvait constater dans toutes les campagnes.

Ceci étant, je ne renvoie pas dos à dos l'armée de Somoza et l'armée des sandinistes. Politiquement, je suis très clair, je pense que vous n'en doutez pas. Mais en ce qui concerne le Nicaragua, les citoyens américains des Brigades de paix internationales intervenaient en solidarité précisément avec les paysans contre, totalement contre, la politique de leur propre gouvernement.

Donc il est bien clair qu'il faut absolument avoir un discernement politique au niveau des interventions, et que l'un des critères essentiels est d'être appelé par des réseaux de citoyens qui, sur place, luttent pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Et je crois que cela nous permet d'éviter cet engrenage, qui n'est pas un vain mot, et je rejoins tout à fait l'analyse d'Alain Joxe au niveau actuel de la restructuration de la communauté internationale dès la guerre du Golfe.

Nous avons fait un débat ensemble avec Bernard Ravenel et nous avons été très clairs à ce moment-là, et nous contestions radicalement l'engagement français aux côtés de la coalition américaine.

La guerre du Golfe n'a pas été une guerre des Nations unies, mais des États-Unis, c'est très clair. Donc il faut avoir ce discernement politique au cas par cas.

L'expérience que nous avons est en même temps dramatique : les demandes qui nous sont faites par les réseaux de citoyens, y compris par des réseaux de citoyens palestiniens, pour qu'il y ait des camps d'intervention civile, nous n'avons absolument pas les moyens d'y répondre.

Parce que, justement, l'un des drames, c'est que la violence est organisée — on peut penser qu'elle ne l'est pas très bien, mais elle l'est —, et que la non-violence ne l'est pas.

Elle ne peut pas l'être seulement sur une base militante, elle doit le devenir sur une base institutionnelle. C'est dans ce sens-là que nous proposons et que nous espérons qu'il y aura ce service civil de paix.

Bernard Ravenel : Est-ce que tu imagines aussi qu'une structure de sécurité collective à l'échelle mondiale puisse avoir en même temps une structure de sécurité civile, mais aussi une structure de type police armée ? Est-ce que la démocratie, ou la défense de la démocratie, peut aussi prendre une forme militaire légitime ?

Jean-Marie Muller : Le légitime, c'est le débat, mais si tu me demandes si j'imagine que cela peut se faire, alors oui, j'imagine que cela peut se faire. Je

n'ai pas du tout une problématique intégriste ou idéologique, je dis qu'actuellement, la communauté internationale ne dispose pas de ces corps d'intervention civile et qu'il faut les organiser.

Si vous lisez les accords de Dayton, et je suppose que tu les as lus comme moi, vous verrez qu'il y a des annexes qui détaillent l'intervention civile pour la reconstruction de la paix.

Il est bien évident que, pour la reconstruction du tissu conjonctif de la société civile, ce ne sont pas des parachutistes qui sont préparés pour cela, ce ne sont pas eux qui sont bien armés pour cela.

Mais la communauté internationale ne dispose absolument pas des corps d'intervention qui sont exigés par les accords de Dayton. Mais je n'entends pas contester à ceux qui estiment devoir s'engager dans un corps d'intervention militaire le droit de le faire. À chacun de prendre ses responsabilités.

Bernard Ravenel : En même temps, il devait y avoir un corps spécialisé sur les questions de défense pour empêcher la prise de Srebreniza.

Antoine Sanguinetti : Je précise à titre indicatif que j'appartiens par ailleurs à un autre organisme qui, actuellement, attaque devant les tribunaux le fait que les dirigeants principaux de l'ONU n'ont pas rempli leur mandat, n'ont pas respecté leur charte, s'agissant justement de l'obligation de défendre les zones de sécurité.

Il y a un autre point que je voudrais soulever parce que personne ne le soulève jamais, et qui a trait au vocabulaire qui s'emploie pour obtenir le consensus des citoyens peu réfléchis, dans le nucléaire en particulier.

La doctrine de base de la dissuasion nucléaire, pour tenter de la justifier, proclame qu'elle est destinée à répondre à une agression qui mette en danger un intérêt vital. C'est le terme employé et personne ne bronche.

Alors je voudrais quand même rappeler qu'il n'y a jamais eu d'intérêt vraiment "vital" pour une nation dans aucun conflit. Des nations comme la France, l'Allemagne (prenons les deux éternels antagonistes) ou le Japon, ont été, à tour de rôle, occupés totalement, y compris leur capitale, pendant des années. Mais elles ont continué à vivre, et même à prospérer, sans que cela fasse un pli.

Cela ne les a pas mis en danger. Ce qui a quelquefois mis notre pays en danger, c'est d'avoir poussé trop loin sa défense, comme pendant la guerre de 14-18 où il y a eu une telle saignée qu'on ne s'en est jamais remis.

Quand on se battait en Algérie, on expliquait que c'était un intérêt vital de la France de garder l'Algérie, parce que si on la perdait tout était foutu ; non seulement, on serait submergé par le communisme (c'était la théorie de l'armée) en métropole, mais des ports comme Marseille mourraient complètement, perdraient toute activité ! On a pu constater que Marseille vit, que la France n'est pas submergée par le communisme, et donc que ce n'était pas un intérêt vital...

La Pologne a été percée un certain nombre de fois entre trois puissances, elle a disparu pendant 120 ans, mais elle a revécu. Le seul intérêt vital, c'est que le peuple ne soit pas tué, détruit en tant qu'entité vivante. Or, la seule chose qui puisse le détruire, c'est justement d'employer l'arme nucléaire à sa défense. Là, à coup sûr, il n'en réchapperait pas.

J'aimerais bien que, de temps en temps, on le dise, mais cela ne sort jamais !

M. Laux : Je voudrais répondre sur 3 points.

Premièrement, les ministres n'ont pas le monopole de la défense, les citoyens civils aussi.

Deuxièmement, l'histoire militaire est là pour le prouver, il suffit de remonter dans la chronologie d'un pays pour comprendre que les militaires ont souvent failli : lors de la première guerre mondiale, l'amiral l'a précisé tout à l'heure ; lors de la deuxième guerre mondiale, cela a été aussi une défaite fantastique de l'armée française ; donc à ce titre, je crois que l'on devrait être beaucoup plus prudent dans les affirmations.

Sur un autre plan, je suis fils de militaire, mon père était un "malgré nous", il a fait la guerre d'Algérie et la guerre d'Indochine. Ce que m'a inculqué mon père, c'est l'esprit de résistance et l'esprit de défense. Objecteur de conscience, ce n'est pas synonyme de passivité ni de pacifisme bêlant ; être objecteur de conscience, c'est être résistant et avoir un certain esprit de défense de la démocratie.

Liliane Dayot : *Merci, Monsieur.*

Patrice Bouveret : Je voudrais apporter une précision par rapport à la question sur l'exportation des mines antipersonnel et revenir très rapidement sur la question de l'objection de conscience.

Malgré la volonté du gouvernement français de relancer les exportations d'armes pour compenser les restructurations de l'industrie d'armement et la baisse des budgets d'équipements des armées, au moins, sur la question des mines antipersonnel — et cela suite aux campagnes qui ont été menées par nombre de personnes et d'ONG —, un moratoire a été décidé par François Mitterrand en 1993 et il semble bien qu'il soit appliqué.

Reste que ce moratoire est partiellement amoindri par le fait que certaines entreprises françaises fabriquant des mines antipersonnel ont des filiales à l'étranger ou des participations dans des entreprises étrangères et donc continuent à exporter des mines par ce biais-là ; mais la France, en tant que telle, ne vend plus directement des mines. C'est important d'être précis dans nos affirmations.

Vis-à-vis du débat sur l'objection : premièrement, je pense qu'il est trop simple de faire de l'objection le bouc-émissaire du mauvais fonctionnement du service national. En effet, l'inégalité face à la conscription, n'est pas le fait des objecteurs, mais bien du gouvernement lui-même, de la manière dont il a organisé et géré la conscription depuis sa mise en place. Ne l'oublions pas.

Deuxième remarque très rapide : il me semble qu'il y aurait nécessité à ce que l'objection de conscience ne soit pas seulement un droit reconnu dans le cadre du service national, du code du service national ; mais que ce droit soit inscrit dans la Constitution, comme cela peut l'être en Allemagne.

Cela devrait faire partie des droits fondamentaux du citoyen de pouvoir refuser un ordre avec lequel on se trouve en désaccord. Un droit reconnu à tout le monde et à tout moment.

Liliane Dayot : *Merci, Patrice. Je laisse le mot de la fin à Bernard Ravenel.*

Bernard Ravenel : Trois remarques pour conclure.

Premièrement, c'est la première fois que j'assiste à un débat qui implique des militaires et des antimilitaristes de nature un peu radicale, c'est important parce que nous ne pénétrons dans la vraie société, si on fait un débat de société, que si nous prenons en charge ce débat-là.

Deuxièmement, il y a un autre sujet qui inquiète actuellement : la question de la reconversion des industries militaires. C'est cela qui touche la société. Or, la société réagit pour conserver ses industries de guerre. La société ne sera prête à accepter une reconversion civile qu'à deux conditions :

— si elle s'empare du débat posé, comme cela se passe à Brest actuellement ;

— et si, en même temps, il y a la conviction qu'une autre politique de défense est possible.

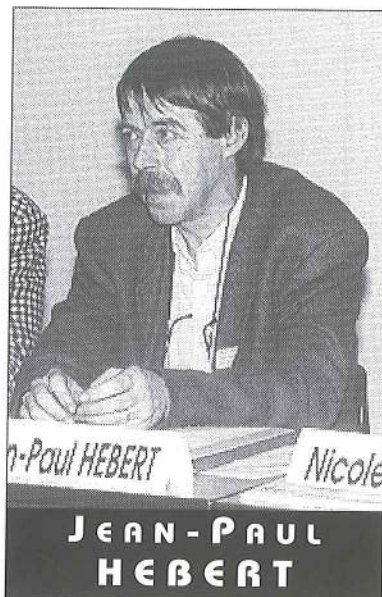
On n'a pas l'habitude, en France, de réfléchir sur une autre politique de défense, dite de "sécurité commune", comme l'a expliqué Solange, et comme je le pense aussi.

Il est plus facile de critiquer la politique de défense, mais on a beaucoup plus de difficultés à élaborer une autre politique. Il faut quand même tenir compte de nos propres limites dans cette affaire.

Troisième point : le président de la République a demandé un débat citoyen, eh bien nous avons donné l'exemple... Il faut le faire savoir pour que cela se fasse à un niveau national.

Liliane Dayot : *Merci bien d'avoir participé à ce débat. Ceux qui veulent être prévenus des prochaines initiatives organisées par les Amis de TS peuvent nous faire parvenir leur nom et leurs coordonnées. A bientôt, merci. Au revoir.*

“*Quand on rend plus difficile la critique des armes, on affaiblit également l'arme de la critique*”



Hiver 1975 : alors que le mouvement des comités de soldat a pris de l'ampleur depuis les manifestations de Draguignan, Karlsruhe, Verdun, et réclame maintenant avec audace des droits syndicaux à l'armée, le gouvernement procède soudain à plusieurs dizaines d'arrestations de soldats mais aussi d'animateurs du mouvement IDS (Information pour les droits du soldat), responsables PSU, CFDT (y compris des secrétaires d'union régionale) ainsi que des militants d'autres structures (CDA/Comité de défense des appelés, CAM/Comité antimilitariste), membres de la LCR ou de Révolution ! Une information est ouverte devant la Cour de sûreté de l'État mais il faudra, pour certains de ces militants, plusieurs mois d'embalement avant que cette procédure ne se conclut par un non-lieu général. Pourtant le gouvernement de l'époque avait bien cru déceler un complot visant à démanteler l'armée de conscription garante de la sûreté de l'État. Le premier ministre de ce gouvernement s'appelait Jacques Chirac. Vingt ans plus tard, le même homme, devenu président de la République et chef des armées, décide de supprimer la conscription. Paradoxe ? En apparence, oui, mais il faut y voir de plus près.

Faut-il "pleurer" le service militaire ? Si depuis vingt ans, sous la pression des différents mouvements pour les droits des soldats et les droits démocratiques à l'armée, un certain nombre d'éléments non négligeables se sont améliorés (voyages, conditions de vie, formes de la discipline, possibilités d'expression, etc.), le service militaire, dans sa forme actuelle, recèle toujours de graves déficiences.

La formation militaire est bien souvent embryonnaire, et la pédagogie fort limitée. Même le temps d'instruction (censés être des périodes intenses) sont hachés de temps d'inactivité et, passé cette période, de longues heures se passent à attendre, à "être à la disposition", à ne rien faire ou à faire semblant de faire quelque chose. Cette faible pro-

ductivité du temps passé à l'armée est un des facteurs les plus déstructurants qui soit. La phrase qui revient souvent chez ceux qui sont au service, "l'impression de perdre mon temps", ne vise pas tant les exercices "militaires" que l'inactivité. D'autant qu'une part non nulle de la formation militaire est passé à répéter mécaniquement des gestes ("ordre serré" : défilés, marches au pas, etc.) qui n'ont à l'évidence plus aucun sens militaire. Quant aux formations audiovisuelles ("le glorieux combat des blindés"...), ce sont souvent des productions cinématographiques emphatiques, peu aptes à provoquer un réel intérêt.

Les rapports hiérarchiques sont encore loin d'avoir atteint partout un niveau satisfaisant de "civilité". La situation est variable suivant les armées, suivant les armes, suivant les services, mais quand on suit les "affaires" qui sortent parfois dans la presse, on sait qu'on trouve encore des "petits chefs" exigeant n'importe quoi de leurs subordonnés.

L'inégalité se constate bien sûr dans la différence de situation (service ou pas, formes de service) selon la classe sociale. Elle menace l'universalité du service, elle réduit à peu de chose le "brassage" social souvent mis en avant.

Si on procède à cet exposé des faiblesses et insuffisances du service militaire tel qu'il existe, c'est pour souligner qu'en l'état, il était certainement loin de correspondre à ce qui peut en fonder le sens (et donc l'utilité) et que les critiques que l'on peut faire sur les conséquences de sa suppression n'ont rien à voir avec une nostalgie sénescence.

C'est que les conséquences de cette suppression sont sérieuses du point de vue de la République. Tout d'abord c'est le lien entre les citoyens et la défense armée qui va être affecté. Jusqu'à présent l'usage des armées était lié à une certaine approbation du peuple, même si on a vu ces dernières années se multiplier les occasions où l'obtention de cette approbation était contournée. Néanmoins, le

fait que les conscrits participent aux forces armées instituait un certain lien, créait une certaine capacité de réaction sur l'emploi des forces. A partir du moment où les armées françaises ne seront plus composées que de professionnels, l'attention de l'opinion sera forcément beaucoup plus faible, la critique politique beaucoup moins permanente. L'emploi de ces forces sera donc beaucoup moins encore qu'aujourd'hui soumis à un contrôle politique. Les éventuelles "interventions" en Afrique ou ailleurs ne concerneront plus qu'une fraction restreinte de la population et le président de la République disposera en quelque sorte d'un réservoir de vigiles militaires qu'il pourra employer à sa guise. Ce désintérêt quant à la "chose militaire" sera d'autant plus fort que la "culture du fait armé" qui — si faiblement que ce soit — se faisait par le moyen du service militaire, aura alors complètement disparue.

La deuxième conséquence est le risque que l'armée professionnelle elle-même se durcisse, se referme, se constitue en une sorte de caste ou de clergé. La responsabilité du port des armes n'est pas n'importe quelle responsabilité et renvoie bien sûr à des représentations idéologiques fortes. Quand on prend le risque de mourir ou de donner la mort, il faut savoir pourquoi on pourrait mourir ou tuer. Savoir pourquoi, c'est avoir un système de valeurs, de référence, une idéologie. N'avoir qu'une armée professionnelle, c'est prendre le risque que cette idéologie de référence ne soit plus produite que par ces professionnels, éventuellement de surcroît désorientés ou aigris devant l'apparente anomie de la société ("tout fout l'camp", "y'a plus d'respect"...). Il y a là le risque qu'à un moment ou à un autre l'armée ne se conçoive

comme le dernier point d'appui, le dernier rempart dans une société "désarmée". De là à faire une armée factieuse, il y a encore une marge énorme, bien sûr. Mais avec la tentation éventuelle de "remettre de l'ordre", la marge est moins grande.

Enfin, il y a une cohérence stratégique dans ce choix et elle est discutable : la perspective dessinée tant dans le *Livre blanc sur la défense* de 1994 que dans les orientations définies par le président de la République insistent sur la "capacité de projection" de forces pour l'armée française. Le modèle sous-jacent est bien entendu les coalitions expéditionnaires du type guerre contre l'Irak. Dans ce modèle les troupes françaises ne sont plus que les supplétifs des stratégies américains, qui gardent en permanence la haute main sur les décisions et les orientations. Vouloir être le "meilleur allié" des États-Unis, c'est peut-être parier sur l'éventuelle reconnaissance de la puissance dominante. Mais tout le monde peut comprendre que la reconnaissance ne fait pas partie des critères réels des relations internationales. C'est à coup sûr, enfermer les choix français dans une subordination que jusqu'à présent une partie notable des citoyens refusaient.

Finalement, dans les décisions apparemment contradictoires, à vingt ans de distance, il y a une volonté commune, celle de garder une maîtrise totale de l'outil militaire et de faire des questions de défense un domaine réservé, indiscutable et indiscuté, loin de la maîtrise politique citoyenne qui doit, en République, s'exercer sur ces choix.

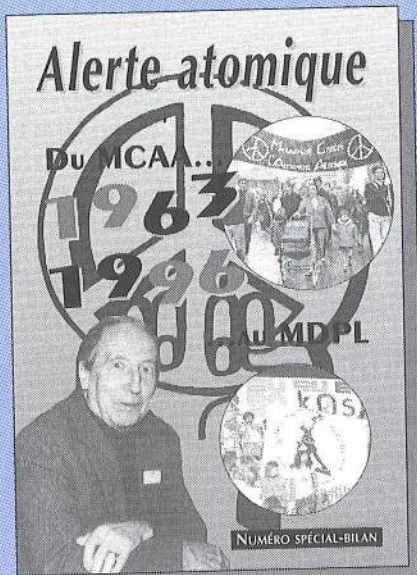
Quand on rend plus difficile la critique des armes, on affaiblit également l'arme de la critique. ♦

TREMA

Le service national en question



De gauche à droite : Maurice Pytkiewicz, Antoine Sanguinetti, Yvon Miossec, Jean-Marie Muller et Alain Bernard (président d'ATS)



68 pages, de nombreuses illustrations

1963-1996 : MCAA/MDPL, 33 ans d'actions...

Alerte atomique consacre son dernier numéro à une rétrospective historique. Créé en 1963 par Claude Bourdet et Jean Rostand, le Mouvement contre l'armement atomique, pour la paix par le désengagement et le désarmement (MCAA), est devenu en 1968 le Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (MDPL). Il vient d'arrêter son activité en 1996.

Sur de nombreux points, le MCAA/MDPL sera le premier en France à diffuser une information (la guerre chimique au Vietnam, les conséquences des essais français à Moruroa, le projet d'extension du camp du Larzac) où à susciter une réflexion originale (de la menace soviétique à la menace du Sud, premier colloque en France sur l'éducation à la paix, le concept de sécurité commune, pistes sur la reconversion des industries d'armement en lien avec la CFDT, analyse de la guerre du Golfe, etc.).

La nouvelle donne mondiale, la réactualisation de la guerre réelle, la crise de l'ONU, la crise des politiques, la crise du "militantisme" manifestent conjointement que la structure du MDPL, ses modes d'actions ont fait leur temps : ce dernier numéro veut vous présenter un bilan, quelques témoignages de personnalités qui ont été partie prenante de l'action du MCAA/MDPL, d'Alfred Kastler à Théodore Monod et des pistes pour poursuivre, sous d'autres formes, la construction d'un monde plus juste et mieux vivable !

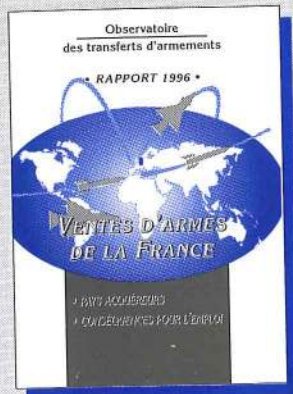
Commandez dès maintenant ce n° spécial d'Alerte atomique : **80 F**, franco de port.
MDPL BP 2135 - 34026 MONTPELLIER CEDEX 1

DAMOCLÈS

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX, LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

Dernier ouvrages parus :

Observatoire des transferts d'armements



Rapport 1996

Ventes d'armes
de la France
Pays acquéreurs
Conséquences
pour l'emploi

260 pages
120 F
+ 20 F de port

Derniers numéros

- n° 70 : Comment réussir la reconversion
- n° 69 : Réforme de l'armée La dissuasion a-t-elle un avenir ?
- n° 68 : Bilan des essais en Algérie

Chaque numéro : 52 pages - 40 FF.

Spécimen sur demande

Abonnement un an (4 n°) : 160 FF.

CDRPC, BP 1027 - 69201 LYON CEDEX 01 FRANCE

Chèques à l'ordre du CDRPC, CCP 3 305 96 S Lyon

Les samedis **TREMA**

THÈMES DE RÉFLEXION ÉCOLOGIE, MOUVEMENTS AUTOGESTION

Sommaire

Le service national en question

Bernard Ravenel <i>Une participation au débat national</i>	4
Antoine Sanguinetti <i>Des armées de masse aux forces de volontaires ?</i>	5
Jean-Marie Muller <i>Pour un service civil de paix</i>	9
Alain Joxe <i>"Il s'agit de politique, non de guerre civile..."</i>	12
Ben Cramer <i>Service national et politique de défense</i>	15
Solange Fernex <i>Pour une sécurité européenne non nucléaire</i>	20
Yvon Miossec <i>Briser le mur de silence</i>	23
Patrice Bouveret <i>Le "rendez-vous" manqué</i>	24
Maurice Pytkiewicz <i>Quelle armée voulons-nous dans ce pays ?</i>	27
Arnaud Gauthey <i>Les jeunes et le service national</i>	29
Débat	29
Contribution de Jean-Paul Hébert <i>"Quand on rend plus difficile la critique des armes, on affaiblit également l'arme de la critique"</i>	37

Notes de lecture

Military Balance 1996/97

The International Institute for Strategic Studies

Oxford University Press, Oxford,
1996, 320 p., 40 £.

Cette nouvelle édition du *Military Balance* présente, comme chaque année l'état des forces militaires de l'ensemble des pays de la planète. Cette année — fait nouveau pour cet annuaire de l'IISS — on trouvera des tableaux régionaux sur les récents transferts d'armements, analogues aux tableaux présentés par l'annuaire du Sipri depuis plus de 20 ans. Voilà qui, par le biais des comparaisons entre les informations de différentes sources, permettra d'augmenter la transparence en matière de ventes d'armes. Il manque cependant à cet ouvrage une bonne bibliographie qui permettrait de mieux situer les sources de ces informations sur l'état du monde militaire. **B.B.**

naux) ont organisé un colloque le 30 avril 1996 à Paris. Cet ouvrage, qui en rend compte, examine la manière dont ces trois pays entendent assumer les obligations, en matière de sécurité et de défense, du fait de leur entrée dans l'Union européenne. Analyses qui permettent d'approfondir nos connaissances de la situation de ces pays en matière de sécurité, même si on peut regretter l'absence de contributions émanant d'acteurs de la société civile sur ces sujets... **P.B.**

Essais nucléaires Fin de partie

Martine de Becker, Harald Müller, Annette Schaper

GRIP/Complexe, Bruxelles,
1996, 100 p., 69 FF.

Ce petit livre fait le point du traité d'interdiction des essais nucléaires. Tout d'abord sur l'histoire du traité d'interdiction avec ses implications dans le sens d'un programme de désarmement nucléaire complet par Harald Müller. Martine de Becker présente un aspect très important sur la vérification du traité « *quand la science et la politique se rencontrent* ». Enfin, Annette Schaper passe en revue les divers types d'expériences nucléaires et aborde la question des techniques de simulation.

Un document indispensable. **B.B.**

L'Autriche, la Finlande, la Suède et la Sécurité européenne

sous la direction de Jean-François Gribinski

La Documentation française,
Paris, 1996, 152 p., 90 FF.

Le 1^{er} janvier 1995, trois Etats se réclamant d'une politique de neutralité rejoignent l'Union européenne : l'Autriche, la Finlande et la Suède, à une période où celle-ci entreprend un travail de réforme de ses institutions et de mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune, la Pesc. C'est pourquoi l'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques) et le Crespi (Centre de réflexion et d'études sur les problèmes internatio-

naux) ont organisé un colloque le 30 avril 1996 à Paris. Cet ouvrage, qui en rend compte, examine la manière dont ces trois pays entendent assumer les obligations, en matière de sécurité et de défense, du fait de leur entrée dans l'Union européenne. Analyses qui permettent d'approfondir nos connaissances de la situation de ces pays en matière de sécurité, même si on peut regretter l'absence de contributions émanant d'acteurs de la société civile sur ces sujets... **P.B.**

tions économiques pour l'après-CEP en Polynésie française. Créer un nouveau paradis fiscal avec la règle des 5D : dévaluer, défiscaliser, déprotéger, débureaucratiser, dépolitiser ; une proposition pour l'avenir qui semble avoir sa faveur. Les autres politiques possibles ? L'indépendance "type Vanuatu" (retour à une économie d'autosubsistance repliée sur elle-même), la départementalisation (poursuite de l'assistanat par la Métropole), l'indépendance-association type "Iles Cook" qui aurait la faveur de l'actuel président de la Polynésie française Gaston Flosse (encouragement à l'émigration par la baisse des salaires des fonctionnaires), la voie "hawaïenne" (remplacer les ressources venant de la Métropole par l'exportation de services de tourisme pour retraités). En finale, dans ce livre, qui est une réédition après l'annonce du départ définitif du CEP, Bernard Poirine propose que des échéances claires et régulières soient fixées (référendum) afin que les Polynésiens puissent faire eux-mêmes évoluer leur statut — y compris vers l'indépendance — dans la sérénité **B.B.**

Uranium 1995

Ressources, production et demande OCDE et AIEA

OCDE, Paris, 1996, 390 p.

Ce livre de l'Agence pour l'énergie atomique de l'OCDE et de l'AIEA constitue l'ouvrage de référence dans le domaine de l'uranium. Ce rapport mondial rassemble des données statistiques sur les ressources, la prospection, la production et la demande au 1^{er} janvier 1995 pour 54 pays. On y trouvera également des analyses prospectives sur les besoins en uranium et la capacité théorique de production d'uranium. **B.B.**

Tahiti. Stratégie pour l'après nucléaire

De la rente atomique au développement Bernard Poirine

L'Harmattan, Paris, 1996, 261 p., 150 FF.

Bernard Poirine, maître de conférence à l'université française du Pacifique à Tahiti, propose des solu-

Les notes de lecture ont été rédigées par **Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Christian Brunier et Michel Robert**



Histoire du continent africain Tome 3. De 1939 à nos jours

Jean Jolly

L'Harmattan, Paris, 1996, 231 p., 130 FF.

Une réédition refondue et prolongée d'un ouvrage paru il y a sept ans. Un travail utile pour la grande information journalistique et la culture Internet... mais plus un aide-mémoire des événements et des hommes qui ont traversé l'Afrique au cours de ce second XX^e siècle qu'une mise en évidence des problèmes des populations de ce continent.

La forme retenue juxtapose des fiches de présentation claire à travers 4 chapitres chronologiques — sous le signe de la seconde guerre mondiale, dans la marche à l'indépendance (1945-65), dans la transition (1960-89) et après la guerre froide —, elle regroupe les principaux faits retenus par zones géographiques : Afrique septentrionale, Afrique occidentale, Afrique équatoriale et australe et Océan indien. Les annexes et les cartes, l'index, la bibliographie et la la bibliothèque, sont bien composés. On regrette l'insuffisance ou l'absence de problématique historique africaine. Il faut attendre la conclusion — Etat de l'Afrique en 1996 et perspectives pour le XXI^e siècle — pour qu'elle se dessine... **M.R.**

Droit des minorités et des peuples autochtones

**N. Rouland, S. Pierré-Caps,
J. Poumarède**

PUF, Paris, 1996, 582 p., 198 FF.

Cet ouvrage de droit est une approche historique du droit des minorités et des autochtones. Partant de la condition des minorités depuis l'Antiquité, les auteurs consacrent une bonne part à la question des minorités en droit international et en droit français et poursuivent sur l'émergence des peuples autochtones et l'établissement de leurs droits. On retiendra un intéressant chapitre sur « le statut juridique des autochtones de l'outre-mer français ». **B.B.**

D'Ahidjo à Biya Le changement au Cameroun

Samuel Eboua

L'Harmattan, Paris, 1996, 259 p., 140 FF.

France-Cameroun : croisement dangereux ! 7^e dossier noir de la politique africaine de la France Agir ici & Survie

L'Harmattan, Paris, 1996, 96 p., 60 FF.

Rupture ou continuité ? Une question classique à laquelle la mise en face à face de ces ouvrages apporte une réponse différente à l'heure où se profile une élection présidentielle décisive pour l'avenir de Paul Biya.

Fidèle d'Ahidjo, dont il fut le secrétaire général à la présidence de 1975 à 1982, Samuel Eboua entend présenter un document pour l'histoire des années 82-84. Sur un ton serein, celui du mémorialiste et de l'analyste des institutions, il décrit les événements qui de novembre 1982 (démission d'Ahidjo) à avril 1984 (tentative de coup d'Etat militaire de la Garde républicaine) ont fait échec à une transition pacifique du pouvoir au Cameroun. Mettre en évidence la manière dont Paul Biya liquide le bicephalisme Etat/Parti pour se soumettre le parti unique, les médias, l'armée et instituer une répression violente ; dénoncer l'absence de programme du Renouveau annoncé, réduit aux mots "rigueur et morale" pour aboutir à la corruption, l'échec économique et l'appauvrissement du pays, c'est rappeler combien étaient bonnes les années Ahidjo 1960-82.

On remarquera que ce plaidoyer évoque peu les pressions extérieures si ce n'est pour s'interroger sur les coïncidences du grand remaniement ministériel du 18 juin 1983 avec la visite au Cameroun de François Mitterrand. L'approche du dossier France-Cameroun est bien différente : avant de s'intéresser de près aux années 90, elle rappelle combien le système Foccart avait gangrené le fonctionnement politique et économique du Cameroun d'Ahidjo « *patrimonial et clientéliste, il choisissait d'entretenir la confusion entre public et privé [...] dégénéra quand la prolifération du crédit donne le signal des années à fric où népotis-*

me puis libéralisme envahissent les relations franco-africaines ». Aux prises avec la crise, le système Biya poursuit donc l'exploitation des rentes (cacao, pétrole, aide publique...) en criminalisant une partie des circuits.

A partir de 1990 une apparence de "transition démocratique" ne débouche que sur la violence, l'exacerbation des rivalités ethniques et des élections truquées. Peut-on penser à l'échec de Biya « *roi-fainéant* » vivant la moitié de l'année hors de son Etat... Le retour avec Chirac des réseaux Foccart, les complicités continuées — au nom d'une anglophobie gaullienne ? — avec les pires Etats criminels de l'Afrique centrale (Zaire ou Rwanda du génocide) permettent d'en douter. Agir ici et Survie invitent les citoyens à se ressaisir pour décoloniser la politique africaine de la France, une condition nécessaire pour faire progresser les processus démocratiques au Nord et au Sud. **M.R.**

Cameroun - Madagascar Mauritanie Guides d'information Ministère de la coopération

La Documentation française, Paris, 1996,
78 à 110 p., chaque brochure 80 FF.

On trouvera dans ces brochures du ministère de la coopération des informations précises et actualisées sur chaque pays en général (géographie, histoire, culture, administration, économie...), sur la coopération avec la France et sur la vie dans chacun de ces pays. Dans chaque volume, on trouve également une série d'adresses essentielles et un petit vocabulaire de la langue locale. **B.B.**

Tereur africaine Burundi, Rwanda, Zaire : les racines de la violence Colette Braeckman

Fayard, Paris, 1996, 204 p., 90 FF.

Face aux conflits qui sévissent dans la région des Grands Lacs, l'ouvrage

de Colette Braeckman (journaliste au quotidien belge *Le Soir* et collaboratrice du *Monde diplomatique*), permet de sortir des clichés trop simplistes renvoyant dos-à-dos Hutus et Tutsis. En effet, la population qui habite cette région ne se trouve-t-elle pas « piégée dans des enjeux qui la dépassent » ? C'est pourquoi l'auteur s'est attaché dans cet ouvrage à dérouler l'écheveau des responsabilités, notamment celles de la colonisation — belge à l'origine — puis largement relayée par l'Eglise catholique. La France, qui a joué « les apprentis sorciers dans la région aux seules fins de faire pièce aux Américains », n'est pas oubliée.

« Si l'Afrique demeure le continent de l'impunité, de l'irresponsabilité, le seul où l'on puisse tuer, mentir, corrompre, sans encourir de sanction, quel avenir peut-on lui prédire ? », s'interroge Colette Braeckman au terme de son fort instructif ouvrage. « Aussi longtemps qu'il n'aura pas été dit explicitement en Afrique centrale que les minorités ont le droit d'être protégées et que tous les citoyens méritent un accès égal au pouvoir et au savoir, les métastases du génocide se répandront, non seulement dans la région, mais dans tout le continent africain. »

P.B.

auquel on applique les sanctions. C'est le commentaire du professeur Ghebali qui préface ce livre : « *Un embargo est inefficace vis-à-vis d'un Etat non démocratique, en ce sens qu'il a pour effet de pénaliser la population du pays incriminé sans ébranler le régime dont le comportement a entraîné l'imposition des sanctions* »

B.B.

La décennie Mitterrand 3. Les défis (1988-1991)

Pierre Favier
& Michel Martin-Roland

Seuil, Paris, 1996, 598 p., 160 FF.

Les années traitées par ce troisième volume de l'enquête de Favier et de Martin-Roland présente bien des intérêts car elle démarre quelques mois seulement avant l'effondrement du Mur de Berlin et couvre toute la guerre du Golfe.

Au moment « où l'histoire de l'Europe prend un tour vertigineux », comme le soulignent les auteurs, François Mitterrand se veut « prudent ». « Il refuse de participer à l'euphorie du moment car il est préoccupé, pour ne pas dire angoissé, par l'avenir, tant il est marqué par les tragédies du passé et par la démission collective de Munich. » Le président craint surtout qu'une Allemagne réunie ne se retrouve, à tout point de vue, en position dominante vis-à-vis de l'Europe.

Les auteurs épinglent également dans cet ouvrage la défense du « pré-carré » africain et montrent les tentatives mitterrandiennes pour « rester dans le jeu » dans la zone du Proche-Orient face aux Américains.

Les auteurs consacrent près de soixante-dix pages à la guerre du Golfe. Sur fond de cette « logique de guerre », on perçoit le souci du président, contre l'avis d'une partie de ses ministres, de très rapidement s'afficher « sans réserve dans la roue des Américains », pour tenter de préserver les intérêts de la France dans le monde arabe, car il est convaincu que ce conflit entraînera une redistribution des cartes dans cette région... Même si ce n'est pas un

scoop, à la lecture de cette partie on voit concrètement comment en matière militaire « les choses sérieuses se traitent à l'Elysée »...

Bref, cet ouvrage, d'une grande rigueur dans l'analyse de la conduite de la politique française sous le règne de François Mitterrand, est un outil de travail fort utile.

P.B.

L'Outre-mer sous la présidence de François Mitterrand

Ernest Moutoussamy

L'Harmattan, Paris, 1996, 192 p., 95 FF.

Un titre trompeur : l'auteur, député progressiste de la Guadeloupe, affirme certes que « l'outre-mer constitue un capital géopolitique et stratégique de premier ordre faisant de la France la troisième puissance maritime et nucléaire du monde », mais son travail est centré sur les Antilles et la Nouvelle-Calédonie, ne traitant qu'incidemment du dossier polynésien — quand Mitterrand se rend à Papeete en décembre 1985 —, de la Guyane ou de la Réunion.

Un travail contestable par sa méthode : aligner des extraits de textes parlementaires ou de discours officiels choisis chronologiquement à l'intérieur des cinq ministères en charge des secrétaires d'Etat à l'outre-mer sous les deux septennats Mitterrand ne conduit guère à l'analyse des mutations profondes de situation des Dom-Tom annoncée sur la jaquette.

L'auteur est visiblement séduit par les discours du président Mitterrand — de Cancun au voyage présidentiel aux Antilles en 1985 — son appel au « frère guadeloupéen » pour que « nous soyons plus encore nous-mêmes ». Il crédite la gauche d'avancées institutionnelles (décentralisation, liberté d'expression avec les radios libres) et humanistes, s'inquiète des initiatives de la droite avec Bernard Pons et Dominique Perben. Le ton général reste celui de la politique politicienne...

M.R.

Les sanctions des Nations unies dans le conflit de l'ex-Yougoslavie

Eugenios Kalpyris, Richardt Vork
et Antonio Napolitano

Bruylant, Bruxelles, 1995, 204 p., 90 FF.

Ce livre petit format n'en contient pas moins d'intéressantes (et très précises) informations sur le système des sanctions décidées par les Nations unies dans le conflit de l'ex-Yougoslavie. Rédigé par des juristes, spécialistes de l'ONU et de l'OSCE, ce livre aborde la question du point de vue juridique, opérationnel et diplomatique. Reconnaissant que l'efficacité des sanctions laisse à désirer, les auteurs montrent qu'elles ont un impact économique réel. Bien souvent, les causes ne proviennent pas de l'insuffisance du dispositif mis en place mais de la nature du régime



Non-violence : éthique et politique

Man

FPH, 68 p., 35 F (+ 8 F de port)
disponible au Man ou à la librairie FPH

Quinze années se sont écoulées entre la publication du texte d'orientation politique du Mouvement pour une alternative non-violente (Man) intitulé *Pour une non-violence politique* et le document *Non-violence: éthique et politique* publié grâce au concours de la *Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme*. Que de bouleversements durant cette période dont le Man a essayé de prendre la mesure à travers des formulations nouvelles et une approche citoyenne qui donnent son unité à cet opuscule.

Ce texte élaboré par un groupe de travail, amendé à maintes reprises pour finalement recevoir *l'imprimatur* lors d'une séance-marathon du congrès du Man de novembre 95, est le fruit de deux ans de réflexion. Il passe en revue les différentes notions attachées au mot "non-violence" en prenant comme point de départ l'expérience universelle de la violence qui « *blesse et meurtrit l'humanité de celui qui la subit* » mais également « *l'humanité de celui qui l'exerce* ». Cette introduction quelque peu théorique trouve immédiatement sa traduction sur le terrain social et politique dans les chapitres suivants consacrés à la démocratie, au rôle de l'économie, aux rapports de l'écologie et de l'éducation avec la non-violence.

Deux chapitres sont consacrés aux questions de défense, thème récurrent du Man depuis vingt ans. Celui portant sur la défense civile non-violente précise le concept de « *sécurité commune* ». Ces passages sont empruntés à *La nouvelle donne de la paix*, livre publié au lendemain de la guerre du Golfe et qui n'avait pas connu le succès escompté. Dans le cadre des conflits de l'après-guerre froide, le Man appelle au « *devoir d'ingérence démocratique partout où sont violés les droits de l'homme* » en proposant de recourir à l'intervention civile par la « *mobilisations des citoyens* ». L'originalité de ce petit ouvrage, maqueté avec soin et facile à lire, réside dans ce dernier cha-

pitre. La conclusion s'impose au lecteur : « *Si l'histoire se répète avec son cortège de guerres de massacres de tortures de haines de souffrances et de destructions c'est bien parce que les hommes sont incapables de tirer les leçons de leur histoire. C'est pourquoi l'homme raisonnable, afin de devenir maître de son destin doit refuser de reconnaître à la violence la légitimité qu'elle sollicite de lui* ». Cette "contribution" du Man élève le débat au niveau éthique sans jamais quitter la sphère du politique. Un manuel-citoyen, modeste par son prix mais point par ses visées. **C.B.**

Habiter le temps Jean Chesneaux

Bayard Editions, Paris,
1996, 347 p., 150 FF.

Le dernier ouvrage de notre ami Jean Chesneaux, bien connu des lecteurs de *Damoclès*, mérite certainement le détour pour nous frotter à cette réflexion sur le temps qui, selon l'auteur, peut redonner une cohérence à notre société comme à notre vie quotidienne.

L'historien nous ramène souvent à la réalité. Ainsi, écrit-il : « *A y regarder de plus près, les rythmes contemporains de l'évolution humaine semblent plutôt régis par une dyschronie chaotique, que par les mouvements uniformément accélérés des équations physiques. Si certaines technologies sont effectivement saisies de frénésie, d'autres domaines de la vie sociale sont très loin de présenter la même accélération. Ainsi, la vie politique française n'a jamais retrouvé — et surtout pas sous la Ve République — les cadences haletantes qui, de prairial en ventôse et en thermidor, remettaient en cause quasiment chaque semaine, le pouvoir politique en 1793 et 1794.* »

Quant au politologue, le voici qui propose du temps au temps : « *La démocratie fait donc alliance avec le temps ; elle ne peut s'épanouir que dans le temps... Il lui faut s'enrichir dans la durée, agir dans la durée, et surtout penser dans la durée. C'est-à-dire à la*

fois assumer le passé — tout le passé, si lourd et conflictuel soit-il, et évaluer au mieux les enjeux de l'avenir — on a vu que c'est une fonction essentielle du débat démocratique. »

Une lecture à ne pas manquer, tout en prenant le temps. **B.B.**

Coup d'Etat, mode d'emploi Edward N. Luttwak

Editions Odile Jacob, coll. Opus,
Paris, 1996, 281 p., 70 FF.

Dans cet ouvrage — publié pour la première fois en 1967 —, l'auteur expert en stratégie et en économie, expose les techniques nécessaires pour mener à bien un coup d'Etat, de sa première phase, celle de la conception, à celle de sa réussite finale, sur les plans militaire, politique et policier.

On pourrait presque comparer ce livre à un livre de recettes — d'ailleurs, un ministre de la défense aux dents longues l'aurait utilisé pour fomenter un coup d'Etat qui a échoué... Mais là n'est pas l'intention de l'auteur qui, comme il le rappelle dans l'avant-propos, poursuivait un tout autre but : « *étudier la signification de la vie politique dans ces pays "arriérés" que l'on appelle officiellement aujourd'hui "sous-développés"* ».

En effet, la décolonisation conduisait à l'émergence de nouveaux Etats. Issus, pour la plupart, des luttes de libération nationale, ils "héritent" néanmoins d'une structure qui étaient auparavant sous la tutelle coloniale. Du coup, « *il n'existait aucun lien organique entre les cultures du pays et les instruments du pouvoir étatique* ». Situation qui ne pouvait que favoriser les nombreuses "dérives" que l'on a connues — et que l'on connaît encore aujourd'hui. En cela ce livre est utile car il vient nous rappeler fort opportunément que « *l'Etat n'est rien d'autre qu'une machine* » et qu'il « *suffit, comme avec n'importe quelle machine de se saisir des leviers clés pour en prendre le contrôle* ». **P.B.**

Livres reçus

- *La guerre à ciel ouvert. Irak 1991*, de Valéry Rousset, Paris, Addim, 1996, 318 p., 120 FF.
- *Power Sharing and International Mediation in Ethnic Conflicts*, de Timothy D. Sisk, Washington, DC, United States Institute of Peace, 1996, 143 p.
- *Etat et société en Libye*, de Moncef Djaziri, Paris, L'Harmattan, 1996, 284 p., 150 FF.
- *L'utopie désarmée. L'Amérique latine après la guerre froide*, de Jorge G. Castaneda, Paris, Grasset, 1996, 381 p., 146 FF.
- *La France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, de Michel Bodin, Paris, L'Harmattan, 1996, 160 FF.
- *La présence Kanak*, de Jean-Marie Tjibaou, Paris, Editions Odile Jacob, 1996, 327 p., 140 FF.
- *Israël. Géopolitique d'une paix*, de Michel Gurfinkiel, Paris, Editions Michalon, 1996, 279 p., 90 FF.
- *Human Rights Watch Word Report 1996*, HRW, New York, NY, 1995, 388 p.
- *Directory of Russian Space Industry 1996-1997*, Paris, Sevig Press, 1996, 240 p.
- *Les défis de sécurité en Europe médiane*, sous la direction de Michel Foucher, Paris, Fondation pour les Etudes de défense/La Documentation française, 1996, 160 p., 120 FF.
- *Making Peace With the PLO. The Rabin Government's Road to the Oslo Accord*, de David Makovsky, Oxford, Westview Press, 1996, 239 p., 11,5 £.
- *New Studies in Post-Cold War Security*, de K.R. Dark, Aldershot (GB), Dartmouth, 1996, 42,5 £.

DÉSARMEMENT : AU MICRO ET AU MACRO

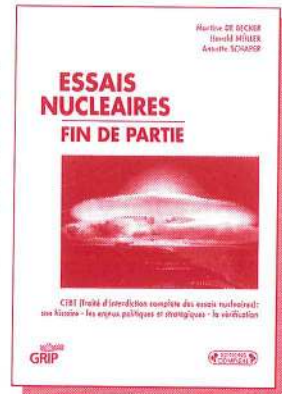


Cet ouvrage, réalisé par **Handicap International**, présente de manière synthétique et accessible les différentes facettes du problème posé par les mines antipersonnel. Il aborde notamment les aspects stratégiques, politiques, économiques, juridiques, médicaux, humanitaires.

Un ouvrage de 112 pages, octobre 1996, 69 FF. (ISBN 2-87027-655-9)

Une série d'informations-réflexions sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : la longue histoire du CTBT, l'épisode des essais français en 1995-96, les difficiles négociations, la signification d'un tel traité, la vérification, les techniques de simulation...

Un ouvrage de 112 pages, octobre 1996, 69 FF. (ISBN 2-87027-656-7)



Une coédition GRIP - Editions Complexe. Vendus en librairie ou disponibles au GRIP - rue Van Hoorde, 33 - 1030 Bruxelles T. (32.2) 241.84.20

BULLETTIN D'ABONNEMENT

Abonnement

4 numéros (un an) :
 France : **160 FF**
 Europe : **200 FF**
 Autres pays : **220 FF**
 Etudiants, chômeurs,
 tarif réduit : **120 FF**
 Soutien à partir de **250 FF**
 Abonnements groupés
*Damoclès/La lettre
 de l'Observatoire* :
 un an/8 n° : **200 FF**

TVA (2,10 %) incluse

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Tél.

S'abonne à *Damoclès* à partir du n° :

S'abonne à *Damoclès* et à *La lettre de l'Observatoire* pour un an

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

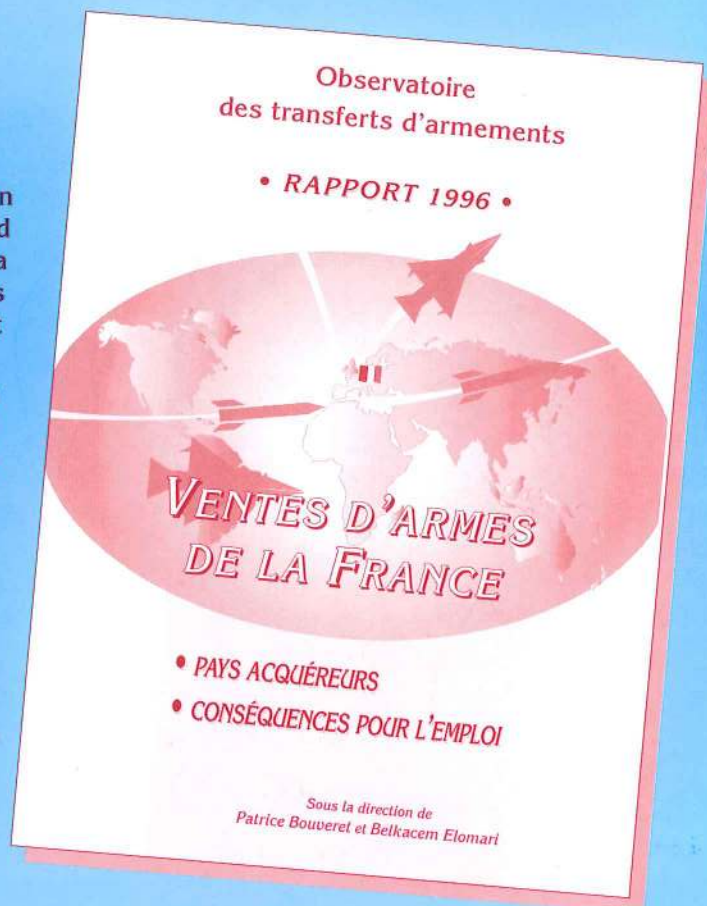
A renvoyer à Damoclès, B.P. 1027, 69201 Lyon Cedex 01

NOUVEAU

Avec la publication de la seconde édition de son rapport annuel, l'*Observatoire* entend approfondir l'étude des transferts d'armes de la France et analyser leur impact en termes d'emplois, à l'heure où l'industrie d'armement connaît une importante restructuration.

Réalisé en collaboration avec l'*Institut des droits de l'homme* de Lyon, ce rapport contient une fiche signalétique sur chacun des 76 pays qui ont acquis des armes françaises durant les années 1995 et 1996.

Avec les contributions de Louis Aminot, Bruno Barrillot, Yves Bélanger, Éric Bournot, Patrice Bouveret, Laurent Carroué, Didier Cloarec, Belkacem Elomari, Didier Flegeau, André Golliard, Jean-Paul Hébert, Peter Lock, Lora Lumpe, Luc Mampey, Roland de Penanros, Richard Petris, Sylvain Perret, Philippe Richard, Claude Serfati et Frédéric Vacheron



Informers et agir pour la paix

Le CDRPC a pour objectif de diffuser l'information et de participer à des actions de recherche et de formation sur les questions de paix et de guerre, de désarmement et de militarisation. Les études du CDRPC constituent des moyens d'information uniques et indispensables à qui veut comprendre les mécanismes de la militarisation et agir en pleine connaissance pour un véritable désarmement.

Études disponibles

- **1950-1990 Évolution des ventes d'armes**, mars 1991, 62 p. 60 F. (port compris)
- **Vers un contrôle démocratique des ventes d'armes : analyse & propositions**, mai 1991, 51 p. 60 F. (port compris)
- **Fabrication des armes nucléaires en France**, septembre 1991, 74 p. 70 F. (port compris)
- **Les relations militaires de la France avec les pays en développement** octobre 1993, 80 p. 100 F. (port compris)
- **Les déchets nucléaires militaires français**, février 1994, 384 p. 180 F. (port compris)
- **Les coûts cachés du programme Triomphant**, mai 1994, 38 p. 50 F. (port compris)
- **Les transferts d'armes de la France**, mars 1995, 128 p. 100 F. (port compris)
- **Observatoire des transferts d'armements : Rapport 1995**, novembre 1995, 256 p. 136 F. (port compris)
- **Les essais nucléaires français 1960-1996**, Conséquences sur l'environnement et la santé, février 1996, 384 p. 180 F. (port compris)

Des dossiers de presse, notamment sur le Traité de non-prolifération, sont également disponibles. Nous consulter.

À commander au **CDRPC** B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du CDRPC : CCP Lyon 3305 96 S